FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 01 septembre 2025
Avec rectificatif applicable au 5 janvier 2026

Dispositions spécifiques Concours Complet d'Equitation

SOMMAIRE

I - ORGANISATION.....4

Art 1.1 - Programme des concours 4
Art 1.2 - Terrains et équipements 4
A - Terrain de dressage 4
B - Terrain de cross et parcours de fond 4
C - Parcours et terrains de saut d'obstacles 5
D - Tribune du jury 6
E - Secrétariat 6
F - Tableau d'affichage 6
Art 1.3 - Vétérinaire et maréchal-ferrant 7
A - Vétérinaire 7
B - Maréchal-ferrant 7
II - EPREUVES 8
Art 2.1 - Liste des épreuves de CCE 8
Art 2.2 - Cas particuliers 8
A - Epreuves Pro 4 8
B - Epreuves Préparatoires 8
C - Epreuves Amateur 9
D - Epreuves par équipe 9
E - Epreuves Poney 9
F - Epreuves Tournée des As 9
G – Epreuves de la division « Avenir » 10
III - OFFICIELS DE COMPETITION 10
Art 3.1 - Composition des jurys 10
Art 3.2 - Qualifications minimales 10
Art 3.3 - Fonctionnement des jurys 10
A - Président de jury 10
B - Chef de piste 11
C - Commissaire au paddock 11
D - Assesseur 11
E - Incompatibilités 11
Art 3.4 – Bénévoles 12
IV - CONCURRENTS 12
Art 4.1 - Qualifications 12
A - Ouvertures 13
B - Fermetures 14
Art 4.2 – Participations 14
Art 4.3 - Tenue 14
A - Toutes divisions 14
B - Spécificités des divisions Amateur et Pro 15
C - Remise des prix 15
V- PONEYS / CHEVAUX 15
Art 5.1 - Qualification et participation 15
Art 5.2 - Fermeture Club, Poney et Amateur 16
Art 5.3 – Harnachement 16
A - Dressage 16
B - Fond et Saut d'Obstacles 21
Art 5.4 - Inspection du harnachement 24
Art 5.5 - Tableau récapitulatif des embouchures autorisées par division 25
VI - NORMES TECHNIQUES 26
Art 6.1 - Normes pour le dressage 26
A - Plan du terrain de dressage 26
B - Critères d'appréciation et de notation 27
C - Textes des reprises 27
Art 6.2 - Normes pour le cross 27
A - Obstacle 27
B - Obstacles composés de plusieurs éléments ou « combinaisons » 28
C - Obstacle avec options ou obstacles alternatifs 28
D - Construction et côtes des obstacles 28
Art 6.3 - Normes pour le saut d'obstacles 28
A - Généralités 28
B - Calcul du temps accordé 29
Art 6.4 - Tableaux des cotes du cross et du saut d'obstacles 29
A - Normes pour le cross 29
B - Normes pour le Saut d'obstacles 30
VII - DEROULEMENT 31
Art 7.1 - Généralités 31
A - Annulation des épreuves 31
B - Dédoublement des épreuves 31
C – Forfait 31
D - Ordre de passage et horaires 31
E - Inspection des poneys / chevaux 32
Art 7.2 - Déroulement de chaque test 32
A - Dressage 32
B - Cross 33
C - Saut d'obstacles 36
VIII - PENALITES 36
Art 8.1 - Définition des fautes 36
A - Refus 37

B - Dérobé 37
C - Volte 37
D - Chutes 37
E - Obstacles composés de plusieurs éléments 38
F - Aide de complaisance interdite 38
Art 8.2 - Pénalités 39
A - Dressage 39
B – Cross 40
C - Saut d'obstacles 41
Art 8.3 – Interdiction de concourir / fermeture d'épreuves 41
IX - CLASSEMENT 41
Art 9.1 - Calcul des résultats 41
A – Dressage 41
B - Cross 43
C - Saut d'obstacles 43
Art 9.2 - Classement final 43
X - Concours Complet PONEY A 44
Art 10.1 - Orientation 44
Art 10.2 - Organisation 44
Art 10.3 - Catégories d'épreuves 44
Art 10.4 - Normes techniques 44
A - Dressage 44
B - Saut d'obstacles 44
C – Cross 45
Art 10.5 - Déroulement 45
A - Dressage 45
B - Saut d'Obstacles 45
C - Cross 45
Art 10.6 - Pénalités 45
A - Dressage 45
B - Saut d'Obstacles 45
C – Cross 46
Art 10.7 - Classement 46
A - Classement de chaque test 46
B - Classement général 46
XI - DERBY CROSS 47
Art 11.1 - Orientation 47
Art 11.2 - Organisation 47
Art 11.3 - Catégories d'épreuves 47
Art 11.4 - Terrains et obstacles 47
Art 11.5 - Normes techniques 48
Art 11.6 - Règles particulières pour l'épreuve 48
Art 11.7 - Pénalités 49
Art 11.8 - Classement 50
XII - DERB' EVENTING 50
Art 12.1 - Orientation 50
Art 12.2 - Organisation 50
Art 12.3 - Catégories d'épreuves 50
Art 12.4 - Classement 50
XIII- COUPE CROSS 51
Art 13.1 - Organisation 51
A - Orientation 51
B - Terrains et Jury 51
Art 13.2 - Epreuves et qualifications 51
Art 13.3 - Normes Techniques 52
A - Normes pour le fond 52
B - Normes pour la reprise de dressage en équipe 52
Art 13.4 - Déroulement des épreuves 52
A - Derby Cross 52
B - Reprise de dressage en équipe 52
C - Epreuve optionnelle à choisir parmi les 3 suivantes 52
Art 13.5 - Pénalités 53
A - DerbyCross 53
B - Dressage 54
C - Epreuve optionnelle 54
Art 13.6 - Classement 54
XIV – EQUIATHLON 55
Art 14.1 - Orientation 55
Art 14.2 - Organisation 55
Art 14.3 – Epreuves et qualification 55
Art 14.4 - Classement 55
ANNEXE 1 56
ANNEXE 2 62

PREAMBULE

Le concours complet d'équitation consiste à enchaîner trois tests :

- Le dressage constitue une base pour toutes les disciplines équestres visant à développer la relation cavalier-poney/cheval et à faire progresser les qualités du poney/cheval comme la locomotion, la souplesse et l'équilibre. Dans les compétitions, les présentations se font sur des enchaînements composés de mouvements classiques et de figures imposées lors de reprises à difficultés croissantes où le poney/cheval évolue dans les différentes allures.
- Le saut d'obstacles consiste à enchaîner un parcours d'obstacles sans faute. Ce test nécessite beaucoup de technique pour résoudre les difficultés d'un parcours. Le type d'obstacle, les distances, les angles, les courbes sont variés et c'est au cavalier de s'adapter en fonction de chaque obstacle en modifiant la vitesse, l'amplitude, l'impulsion, la trajectoire de son cheval pour réussir son parcours sans pénalité.
- Le cross consiste à galoper en terrain varié, prairie, sous-bois, chemins, montées, descentes et franchir des obstacles dont la construction évoque des situations naturelles : tronc d'arbres, barrières, contre haut, contre bas, passage de route ou gué.

Le cavalier et le poney/cheval se forment avec un entraînement adapté et progressif pour pouvoir répondre aux exigences techniques, physiques et mentales de cette discipline en toute sécurité.
La planification de la saison de concours doit être évaluée après chaque compétition en fonction de l'évolution du savoir-faire du couple et dans le respect du bien-être animal. Par conséquent, les phases de récupération du poney/cheval entre chaque compétition doivent être adaptées aux niveaux et performances effectuées par celui-ci.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Programme des concours

Le programme des concours est libre.

Art 1.2 - Terrains et équipements

Le règlement des compétitions s'applique dès l'arrivée sur le site du concours et sur l'ensemble de son enceinte ainsi que sur les terrains d'entraînement.

A - Terrain de dressage

Le terrain de concours de dressage doit :

- avoir les dimensions réglementaires :
  - 40 m x 20 m ou 60 m x 20 m au choix de l'organisateur pour certaines épreuves Poney et Club : Poney A , Poney 2, Poney 3, Club 2, Club 3,
  - 60 m x 20 m pour toutes les épreuves Pro et Amateur.

  Ces dimensions sont indiquées sous les titres des textes de reprises.
- être parfaitement délimité, encadré sur tout le pourtour et muni des lettres pour Pro 2 et plus. La lice en discontinue est tolérée en Pro 3, Pro 4, division Amateur, Club, Poney et Préparatoire.
- avoir ses lettres et décorations fixées à 50 cm derrière la lice,
- avoir sa barrière d'entrée en A remplaçable par une entrée en chicane,
- être parfaitement plat sur un sol homogène et souple.

Le terrain d'entraînement de dressage doit être au minimum de même dimension et si possible de même nature que le terrain de concours de l'épreuve.
Le public est à une distance raisonnable permettant aux concurrents d'évoluer en sécurité.

B - Terrain de cross et parcours de fond

Entraînement : épreuve de fond

Obstacles d'essai : Sont conseillés au moins 1 obstacle mobile et 2 obstacles de cross simples.
Le chef de piste doit s'assurer que les obstacles ne peuvent pas s'enchainer en direct.
Les cotes de ces obstacles doivent correspondre aux cotes de l'épreuve.
Ces obstacles doivent être encadrés de fanions rouge et blanc, indiquant le sens obligatoire de franchissement.
Selon la taille de la détente, le commissaire au paddock peut interdire les sauts de biais.
Il est conseillé que la détente du cross soit éloignée du parcours de cross.

Nature du terrain d'entraînement de l'épreuve de fond
Il doit être de bonne qualité et de préférence identique à celui du parcours.

Terrain de cross
Un parcours de cross doit être tracé à travers la campagne en tenant compte de la qualité du sol. Il doit aussi imposer au concurrent d'être toujours maître de la vitesse et de l'équilibre de son poney / cheval.
Il doit permettre aux services de secours d'intervenir en tout lieu.
Le terrain du parcours de cross doit être varié mais galopant.
Les montées et les descentes mettent en valeur le degré de préparation des poneys / chevaux et leur équilibre en terrain varié.

Tracé du parcours de cross
Pour simplifier les opérations de chronométrage, il est recommandé de situer le départ et l'arrivée au même endroit.
En dehors des obstacles et des lignes de départ et d'arrivée, éviter les passages obligés dont la surveillance alourdit les charges de contrôle.

Obstacles
L'ensemble des règlementations et préconisations concernant la construction des obstacles sont présentes dans le manuel du chef de piste présent sur www.ffe.com.
Ce manuel doit être appliqué à tous niveaux, telle une annexe du règlement des compétitions.

C - Parcours et terrains de saut d'obstacles

Terrains d'entraînement
Le terrain d'entraînement doit comporter au moins un vertical et un oxer. Il est conseillé de rajouter un 3ème obstacle, de préférence un oxer.
Pour les épreuves de 105cm et moins, les obstacles d'entrainement ne peuvent pas dépasser de plus de 5cm la hauteur et la largeur de l'épreuve en cours.
Pour les épreuves de 110cm et plus, les obstacles d'entrainement ne peuvent pas dépasser de plus de 10cm la hauteur et la largeur de l'épreuve en cours.
La hauteur maximale doit être matérialisée sur le chandelier.
Ces obstacles doivent être encadrés de fanions rouge et blanc, indiquant le sens obligatoire de franchissement.

Le ou les obstacles larges, sont obligatoirement équipés de fiches de sécurité à déclenchement automatique sur le plan postérieur.
Les barres de réglages sont interdites.

Terrain de concours
Il doit être souple et homogène.

Tracé du parcours
Il doit être coulant et les changements de direction harmonieux.
Les obstacles utilisés doivent être impérativement massifs et sautants.
Aucune acrobatie de sauts ou de tournants ne doit être exigée. La direction du parcours doit être indiquée sur le plan par une flèche à chaque obstacle.

Le tracé du parcours, mesuré précisément, doit être affiché, avec l'indication du temps accordé, au moins une heure avant le début de l'épreuve.

D - Tribune du jury

En dressage

Les Juges doivent être placés de 3 à 5 m de distance de la piste.
Quand il y a trois Juges : le Président se place obligatoirement dans le prolongement de la ligne du milieu en C et les deux autres en M et H, H et B ou M et E. Une tribune séparée doit être prévue pour chacun des Juges.
Dans les épreuves où il n'y a que 2 Juges, le 2e Juge peut se placer en M ou H ou B ou E. Les deux Juges sont obligatoirement séparés.

En saut d'obstacles

Le jury doit être installé dans une tribune à laquelle le public n'a pas accès. Cette tribune doit être à une hauteur suffisante pour permettre de voir tous les obstacles.

E - Secrétariat

Les renseignements doivent être centralisés le plus vite possible et les concurrents doivent être informés de leurs résultats à la fin de chaque test.
Le Président du jury doit disposer d'un secrétariat du début à la fin des épreuves avec le matériel nécessaire.

Imprimés pour notation et résultats

Les textes de reprise, les listings d'engagés, les formulaires d'engagement sur le terrain, ainsi que tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site www.ffe.com.

Personnel et équipement de secrétariat pour le test de fond

Chaque membre de l'organisation, contrôleur aux obstacles, secrétaire, chronométreur et estafette doit avoir une mission parfaitement définie.
L'organisateur doit prévoir :

- Le personnel de secrétariat nécessaire pour enregistrer les temps et les pénalités et assurer l'affichage des résultats.
- Des chronométreurs disposant de 4 à 6 chronomètres ou du chronomètre à cellule photo-électrique doublé d'un chronomètre à main.
- Des Commissaires aux obstacles pour assurer le contrôle du passage de chaque concurrent. Chaque Commissaire doit être porteur d'un document sur lequel figure le nom du Commissaire, le numéro et la nature du ou des obstacle(s) dont il a le contrôle, et des colonnes destinées à mentionner les numéros, noms des concurrents et l'enregistrement des fautes.

F - Tableau d'affichage

Un tableau d'affichage doit être placé sur les lieux des différents tests et toutes les informations doivent figurer au secrétariat général.

Le tableau d'affichage doit comporter avant l'ouverture des épreuves :

- les horaires de dressage, avec une pause souhaitable tous les 10 concurrents,
- l'ouverture des pistes, notée par la mention « piste prête », des épreuves de cross et de saut d'obstacles,
- l'ordre de passage et les horaires correspondants,
- le plan du cross, affiché près de la tribune du jury du cross, qui est la référence en cas de contestation et que les concurrents doivent consulter avant de prendre le départ. Il doit indiquer les obstacles, la distance, la vitesse, le temps accordé, le temps limite et les passages obligatoires numérotés,

- le plan des parcours de saut d'obstacles avec la distance, la vitesse, le temps accordé et le temps limite,
- le plan des terrains d'entraînement,
- les résultats complétés au fur et à mesure du déroulement des tests,
- toute modification ou disposition officielle décidée par le président du concours ou le président de jury qui doit également faire l'objet d'une annonce micro,
- l'horaire et le lieu précis de la remise des prix et si cette remise des prix se fait à pied ou à cheval,
- le nom et le numéro de téléphone portable du référent du concours.

Modifications
Une fois le parcours officiellement reconnu par les concurrents, il n'est plus possible d'apporter de modification, sauf circonstances exceptionnelles. Une modification pour circonstances exceptionnelles est intégrée sur décision du Président du jury et les concurrents ne peuvent prétendre à aucune réclamation. Dans ce cas, chaque concurrent doit en être informé avant le commencement du test ou de l'épreuve concernée. Si nécessaire, un Officiel doit se trouver à l'endroit approprié où la modification a été effectuée de façon à en avertir les concurrents.

S'il peut y avoir doute sur la manière de juger un obstacle ou un élément d'obstacle, le Président du jury en concertation avec le Chef de piste doit expliciter la manière de juger, au moyen d'un croquis si besoin. Les officiels de terrain doivent en être informés ainsi que les concurrents.

Art 1.3 - Vétérinaire et maréchal-ferrant

A - Vétérinaire

Pendant la durée du ou des parcours de cross des épreuves Pro 1 et supérieures, la présence permanente d'un vétérinaire est obligatoire.
Pendant les épreuves de dressage, de saut d'obstacles et pour le cross des épreuves Club, Poney, Amateur et Pro 4, Pro 3, Pro 2, le service vétérinaire doit pouvoir intervenir dans les meilleurs délais. L'organisateur doit avoir prévenu un vétérinaire de garde disponible pour intervenir en cas de besoin.
Pour les épreuves As Poney, la présence d'un vétérinaire est recommandée.

B - Maréchal-ferrant

La présence d'un maréchal-ferrant est obligatoire d'une façon permanente pendant le cross pour les épreuves Pro 1 et supérieures. La présence du maréchal ferrant est recommandée pour les autres épreuves.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Liste des épreuves de CCE

DIVISIONS	LFC	EPREUVES
Club	Club	Club 3, Club 2, Club 1, Club Elite
	Club ou Amateur	Club E2, Club E1, Club E Elite
Poney	Club ou Amateur ou Pro	Poney A1, Poney A Elite Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite As Poney 2C, As Poney 2D, As Poney 1, As Poney Elite
Amateur	Amateur	Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite As Jeune Elite, As Jeune 1, As Jeune 2
Enseignant*	Club ou Amateur	Enseignant 4 normes techniques Amateur 4
	Club ou Amateur	Enseignant 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur	Enseignant 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur ou Pro	Enseignant 1 normes techniques Amateur 1
	Amateur ou Pro	Enseignant Elite normes techniques Amateur Elite
Pro	Pro	Pro 4, Pro 3, Pro 2, Pro 1, Pro Elite As jeune Cavalier
Préparatoire	Club	Préparatoire Club normes techniques Club 1
	Club ou Amateur ou Pro	Préparatoire 4 normes techniques Amateur 4
	Amateur ou Pro	Préparatoire 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur ou Pro	Préparatoire 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur ou Pro	Préparatoire 1 normes techniques Amateur 1
	Pro	Préparatoire Pro normes techniques Pro 3
Avenir	Club / Amateur / Pro	Avenir 3 normes techniques Amateur 3
	Amateur / Pro	Avenir 2 normes techniques Amateur 2
	Amateur/ Pro	Avenir 1 normes techniques Amateur 1
	Pro	Avenir Elite normes techniques Amateur Elite

* Les épreuves enseignant sont réservées aux enseignants selon la définition des dispositions générales.

Art 2.2 - Cas particuliers

A - Epreuves Pro 4

Les épreuves Pro 4 restent ouvertes à tous les cavaliers de la division Pro, quelles que soient leurs qualifications.

B - Epreuves Préparatoires

L'organisateur d'épreuves Club 1, Amateur ou Pro 3 peut programmer une ou des épreuves Préparatoires de même niveau. Il s'agit d'épreuves aux normes techniques identiques faisant l'objet d'un classement séparé. Ces épreuves sont réservées à tous les couples qualifiés, quelle que soit leur division. Il peut y avoir qu'un seul officiel pour juger ces épreuves.
Les épreuves Préparatoires ne génèrent pas de points de qualification.
Les Préparatoires 4 sont ouvertes aux poneys/chevaux ONC avec des cavaliers titulaires d'un galop 7.
Dans les épreuves Préparatoires, il n'y a pas de test de dressage et le test de saut d'obstacles peut ne pas être couru par les concurrents engagés. L'organisateur doit en être informé au plus tard 24h après la clôture des engagements.
Les Préparatoires se courent sous le règlement Amateur sauf la Préparatoire Pro qui se court sous le règlement Pro et la Préparatoire Club qui se court sous le règlement Club.

Lors du test du cross, le cavalier peut éviter un ou plusieurs obstacles de son épreuve, seulement dans le cas où il aurait, en amont de celle-ci, prévenu le jury. Il ne peut en aucun cas franchir un obstacle qui ne fait pas partie de son parcours.
S'il franchit un obstacle fanionné ou non d'une série inférieure, il est pénalisé d'une monte dangereuse.
S'il franchit un obstacle fanionné ou non d'une série supérieure, il est éliminé.

C - Epreuves Amateur

Les épreuves Amateur 4 et 3 peuvent être ouvertes par l'organisateur aux cavaliers LFC Club. Les cavaliers Club doivent être qualifiés pour ces épreuves. Ils participent au classement mais ne peuvent acquérir ni points ni qualification que ce soit en Amateur ou en Club.

D - Epreuves par équipe

L'organisateur peut proposer une épreuve par équipe à partir d'une épreuve individuelle associée, de même norme technique.
Les épreuves par équipe sont disputées par des groupes de 3 ou 4 cavaliers différents et de 3 ou 4 poneys / chevaux différents engagés dans l'épreuve individuelle associée et engagés par un deuxième engagement dans l'épreuve équipe par le même compte engageur.

Les conditions d'ouverture des épreuves par équipe sont identiques à celles des épreuves individuelles de même niveau : - Un même couple ne peut être engagé que dans une seule et même équipe.
- Un cavalier ne peut participer qu'à une seule équipe par épreuve.

La composition définitive de l'équipe doit être déclarée avant le début de l'épreuve, au secrétariat du concours sous peine d'élimination de l'équipe.
Pour le classement par équipe, il n'est tenu compte que des 3 meilleurs résultats individuels au classement général. En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, l'équipe dont le dernier concurrent a le meilleur résultat sera classée première.
Les épreuves Poney A se courent en individuel ou par équipe et sont définies au chapitre 10.
En club, l'organisateur peut proposer une épreuve équipe uniquement sans classement individuel, dans ce cas, il peut proposer et doit le préciser au programme :

- soit la reprise de dressage club équipe effectuée simultanément par toute l'équipe,
- soit la reprise individuelle effectuée successivement par chaque couple de l'équipe.

E - Epreuves Poney

Les épreuves Poney 3, 2, 1 et Elite sont des épreuves « Open », ouvertes à tous poneys BCD.
L'organisateur peut s'il le souhaite, réserver une épreuve Poney à une ou deux catégories de poney.
Dans le cas très précis où une épreuve poney **est réservée aux poneys B**, les poneys A sont autorisés à concourir.
Certaines épreuves de la Division Poney sont appelées As poney : indices 2, 1 et Elite uniquement et toujours réservées à une seule catégorie de poneys. Ces épreuves sont soumises aux règlements, général et spécifique, de la division Poney.
Les épreuves Poney A sont des épreuves de la division Poney systématiquement réservées.

F - Epreuves Tournée des As

Les épreuves As Jeunes ou As Poneys font l'objet d'un circuit d'excellence réservés aux jeunes. Le règlement du circuit As avec son cahier des charges et ses normes techniques, est disponible sur www.ffe.com

G – Epreuves de la division « Avenir »

EPREUVES	AGE PONEYS/CHEVAUX
Avenir 3	Au maximum dans leur 1ère année de compétition CCE
Avenir 2	Au maximum dans leur 2ème année de compétition CCE
Avenir 1	Au maximum dans leur 3ème année de compétition CCE
Avenir Elite	

Les épreuves « Avenir » se courent sous le règlement Amateur.

III - OFFICIELS DE COMPETITION

Art 3.1 - Composition des jurys

Les Officiels de compétition habilités figurent sur des listes consultables sur www.ffe.com.
Le jury est composé de toutes les personnes désignées par le Président du concours.
Quand l'épreuve exige des Juges qualifiés, ceux-ci doivent figurer sur la liste des Juges de concours complet pour les tests de dressage et de cross. Dans le cas de désistement d'un Juge, son remplaçant doit avoir la qualification requise. Dans le cas de dédoublement d'épreuve, chaque groupe doit disposer des Juges réglementairement prévus.
Un groupe d'experts dont la liste est disponible sur ffe.com est soutien aux officiels de compétition avec une mission d'accompagnement, d'expertise sécurité ou lanceur d'alertes.

Art 3.2 - Qualifications minimales

Les qualifications minimales des officiels de compétition pour les épreuves Préparatoires sont les mêmes que les épreuves de même normes techniques correspondantes.

EPREUVES	PRÉSIDENT DE JURY	ASSESSEUR	CHEF DE PISTE	ASSISTANT CHEF PISTE	COMMISSAIRE PADDOCK
Club Elite / 1 / 2 / 3 Club E Elite / Club E1/ Club E2 Poney Elite,1, 2, et 3 Poney A / Amateur 4	Club	facultatif	Club	facultatif	Conseillé
Amateur 3* / 2* As Poney 2* / As Poney 1*	Candidat National*	Candidat National*	Candidat National	facultatif	Conseillé
Pro 4* / Amateur 1*	National	Candidat National*	National	facultatif	National
Pro 3 Amateur Elite	National	National	National	facultatif	National
As Poney Elite	National Elite	National	National	facultatif	National
Pro 2	National Elite	National	Candidat National Elite	facultatif	National
Pro 1 et Pro Elite	National Elite	National Elite	National Elite	National	National Elite

* Si le nombre d'engagés dans ces épreuves est égal ou inférieur à 10, il est possible d'organiser ces épreuves avec uniquement le Président de Jury.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Données spécifiques au Concours Complet :

A - Président de jury

La présence du Président du jury de chaque épreuve ou, si celle-ci est dédoublée, de chaque groupe, est impérative pendant toute la durée du concours.

- Il s'assure, auprès des Chefs de piste, que les distances prévues ainsi que les cotes des obstacles ont été respectées.
- Il organise le jugement des différents tests.
- Il surveille les dispositions prises par l'organisateur concernant le jugement du fond, du saut d'obstacles et leur chronométrage, le contrôle des fiches des Commissaires aux obstacles,

l'enregistrement de toutes les données en dressage, en cross et en saut d'obstacles, et les calculs correspondants.
- Il prend, après consultation du médecin ou du vétérinaire, toute disposition à l'égard d'un concurrent ou d'un poney / cheval jugé inapte à poursuivre la compétition.
- Il vérifie les résultats partiels à l'issue de chaque épreuve.
- Il avertit systématiquement les cavaliers quand une Monte Dangereuse est mise. Chaque Monte Dangereuse doit être accompagnée d'un avertissement.

B - Chef de piste

Le Chef de piste établit les parcours. Il en détermine les plans, c'est-à-dire les tracés et les côtes des obstacles, en se conformant aux indications prévues pour chaque épreuve. Il doit être consulté quand il se produit un incident sur le terrain.
Le Chef de piste prévu au programme d'un concours doit obligatoirement y officier sauf cas exceptionnel. En cas d'empêchement, son remplaçant devra avoir la qualification requise.
Le Chef de piste ne peut pas cumuler sa fonction avec celle de juge.

C - Commissaire au paddock

Les attributions du Commissaire au paddock sont :
- Assurer le bon déroulement de l'épreuve.
- Lutter contre toute forme de barrage et de mauvais traitement envers les chevaux.
- Veiller à la sécurité des concurrents et des chevaux.
- Gérer les terrains d'entraînement afin d'offrir aux concurrents les meilleures conditions.
- Veiller à la construction et à la qualité des obstacles de détente : état du matériel, fanions, fiches de sécurité.
- S'assurer des informations diverses réglementaires à l'affichage.
- Contrôler la tenue et le harnachement.
- Assurer, après concertation avec le jury, l'entrée en piste des concurrents dans l'ordre du programme ou dans l'ordre modifié en fonction des dérogations accordées ou des tranches horaires.
- Demander aux concurrents, avant chaque épreuve, de déclarer leurs poneys / chevaux partants.
- Veiller au bon comportement des concurrents et au respect des règlements en vigueur.
- Surveiller les abus dans l'entraînement des poneys / chevaux.
- Pratiquer un contrôle des bandages et protections
- Pratiquer le contrôle des documents d'accompagnement des poneys / chevaux sur demande du Président du jury

D - Assesseur

Sur les épreuves Club, Poney et amateur, un juge assesseur peut être mineur, à condition qu'il ait suivi la formation de juge, qu'il soit âgé de plus de 16 ans, qu'il soit titulaire de son galop 7, et qu'il ait déjà lui-même concouru dans des épreuves de niveau supérieur ou égal à celles qu'il juge.

E - Incompatibilités

Dans les épreuves As Poney, Amateur et Pro, aucun Juge ne peut officier dans une épreuve si ses fonctions impliquent un conflit d'intérêt. Toute personne ayant un intérêt financier, personnel ou technique, notamment relatif à l'entraînement, dans un poney / cheval ou avec un concurrent participant à une épreuve, ne peut être membre du jury de cette épreuve.
Est considéré comme concerné par un intérêt relatif à l'entraînement :
- Celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit dans les 3 mois précédant l'épreuve.
- Celui qui est intervenu sur l'entraînement d'un concurrent à quelque titre que ce soit dans les 9 mois précédant les championnats.

Lorsqu'un Juge accepte une invitation pour juger, il doit indiquer le plus tôt possible à l'organisateur ses éventuelles impossibilités de jugement à l'égard des personnes ou poneys / chevaux prenant part à la compétition. Le Président de jury pourra ainsi affecter ce juge à d'autres épreuves.

Dans le cas d'incompatibilité avérée, une mise à pied de 2 mois minimum peut être infligée.

Art 3.4 – Bénévoles

Chaque organisateur peut solliciter les structures engagées dans le concours afin que ces structures fournissent un bénévole

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Qualifications

La notion de classement correspond à une épreuve terminée sans élimination, ni abandon.

♦ Licence Pro:

Résultats minimum pour accéder à la Licence Pro de CCE, cavalier de 16 ans et plus :

- deux classements avec test de fond sans pénalité aux obstacles en Amateur Elite ou As Jeune Elite ou Cycle classique 6 ans première partie de saison,
- un premier quart CSO Pro 1 Grand Prix.

Ces performances doivent avoir été obtenues dans l'année en cours ou l'année précédente.

Maintien en division Pro :

- Avoir obtenu deux classements minimum dans l'année en cours ou les trois années précédentes en épreuves Pro ou internationales.
- Un cavalier ayant déjà eu une licence PRO et n'ayant pas couru dans les trois ans dans cette catégorie doit recommencer en Pro 4 et obtenir 2 classements pour pouvoir participer à un niveau supérieur.

♦ Licence Amateur :

Galop 7 de cavalier

Restent qualifiés pour un niveau d'épreuve, les concurrents n'étant pas concernés par des classements entraînant une fermeture d'épreuve

A - Ouvertures

EPREUVES	GALOPS REQUIS	QUALIFICATION MINIMALE
CLUB		
Club 3 / Club E2	2 ou Galop d'Or	---
Club 2	3	---
Club 1/ Club E1/Club E Elite Préparatoire Club	4	---
Club Elite	5 de cavalier ou 5 de competition CCE	---
PONEY		
Poney A 2,1,Elite	2 ou Galop d'Or	---
Poney 3 et 2	2 ou Galop d'Or	---
Poney 1 et Elite	4	---
As Poney 2	6 de cavalier ou 6 de compétition CCE	2 classements cavalier et poney en Poney Elite ou Club Elite ou Amateur 4 dont un en couple min
As Poney 1	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	2 classements cavalier et poney avec un test de fond sans pénalité aux obstacles en As Poney 2 ou Amateur 3 dont un en couple min
As Poney Elite		2 classements du couple avec un test de fond sans pénalité aux obstacles en As Poney 1 ou en Amateur 2
AMATEUR		
Préparatoire 4, Enseignant 4, Amateur 4, Amateur 3 Enseignant 3 Préparatoire 3 Avenir 3	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	---
Amateur 2 Enseignant 2 As Jeunes 2 Préparatoire 2 Avenir 2		1 classement pour le cavalier et le cheval avec test de fond sans pénalité aux obstacles dans toute épreuve Club Elite, As Poney 2, Avenir 3, Amateur CCE ou derb'eventing ou toute épreuve Enseignant, Pro, SHF, FEI.
Amateur 1 As Jeunes 1 (licence Amateur) Enseignant 1 Préparatoire 1 Avenir 1	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	1 Premier Quart ou 2 Deuxièmes Quarts minimum en couple avec test de fond sans pénalité aux obstacles en : Am 2 ou Enseignant 2, As Jeunes 2 ou C.Libre 2 ou C.Classique, ou As Poney 1, ou épreuves Pro ou Avenir 2
Amateur Elite / As Jeune Elite(licence Amateur) Enseignant Elite(licence Amateur) Avenir Elite(licence Amateur)	7 de cavalier ou 7 de compétition CCE	1 Premier Quart ou 2 Deuxièmes Quarts minimum en couple avec test de fond sans pénalité aux obstacles en Am 1 ou Enseignant 1, As Jeunes 1 ou As Poney Elite ou C.Classique 6 ans ou Cycle Libre 3 ou épreuves Pro ou CCI1* ou Avenir 1
PRO		
Pro 3 / 2, Préparatoire Pro As Jeune Elite (licence Pro) Enseignant Elite (licence Pro) Avenir Elite (licence Pro)		Cavalier 21 ans et moins = un classement avec test de fond sans pénalité aux obstacles du couple en Pro 4 ou Amateur 1 ou As Jeune 1 ou Enseignant 1 min ou Cycle Classique 6 ans ou International excepté pour les cavaliers ayant une catégorie FEI A, B, C ou D.
Pro 1 As Jeune Cavalier		Cavalier 21 ans et moins = un classement avec test de fond sans pénalité aux obstacles du couple en Pro 2 ou As Jeune Elite Cavalier 18 ans et moins = 2 classements avec test de fond sans pénalité aux obstacles du couple en Pro 2 ou As Jeune Elite
Pro Elite		Cavaliers Pro de 19 ans et plus

Les épreuves mentionnées dans la qualification minimale correspondent aux épreuves courues depuis le 1er septembre 2014 ou correspondant à un niveau équivalent.

B - Fermetures

Un couple classé 3 fois dans le 1er quart d'un niveau d'épreuve ou supérieur ne peut plus participer à certaines épreuves. Il y est de nouveau autorisé s'il n'obtient aucun 1er quart l'année en cours et l'année précédente.
Cas de fermetures :

- Pro Elite et/ou CCI **** et supérieur ➡ fermeture Pro 2 et moins
- Pro 1 et/ou CCI *** et supérieur ➡ fermeture Pro 4 / Amateur 1 et moins
- Amateur Elite et/ou As Jeune Elite et/ou CCI ** et supérieur ➡ fermeture Amateur 2 et moins
- Amateur 1 et/ou As Jeune 1 et supérieur ➡ fermeture Amateur 3 et moins.
- Amateur 2 et/ou As Jeune 2 et supérieur ➡ fermeture Amateur 4 et moins.
- As Poney 1 et/ou As Poney Elite et supérieur ➡ fermeture Poney 1 et moins.

Les couples concernés par les règles de fermetures sont autorisés à prendre part aux épreuves qui leur sont fermées et sont Hors Classement (art 6.3.C du règlement général).

Art 4.2 – Participations

Les concurrents doivent respecter un nombre maximum de cross par jour, sous peine de disqualification. Cette règle s'applique pour l'ensemble des épreuves FFE, SHF et FEI :

- Licence Pro : 6 Cross par jour,
- Licence Amateur : 4 cross par jour,
- Licence Club : 2 cross par jour.

Art 4.3 - Tenue

A - Toutes divisions

Outre les dispositions générales prévues :

- La protection céphalique aux normes équestres en vigueur est obligatoire pour les trois tests. Le gilet de protection aux normes équestres en vigueur est obligatoire sur le cross. Un gilet airbag peut être porté par-dessus le gilet de protection obligatoire mais ne le remplace en aucun cas.

La fiche médicale et les normes du gilet de protection obligatoires pour le test de cross, sont disponibles sur www.ffe.com. La fiche médicale est conseillée.
Le porte dossard est obligatoire pour le test de cross. Le porte dossard ou un numéro de têtière porté obligatoirement par le poney/ cheval sur son côté gauche peut-être demandé pour les autres tests quand cela est stipulé sur le programme. Quand le porte dossard n'est pas obligatoire, le cavalier doit indiquer son numéro de dossard aux juges.
Un concurrent a obligation de porter la numérotation fournie par l'organisateur.
L'organisateur peut utiliser un jeu de dossards lui appartenant.
En dressage, la cravache est interdite sur la piste de compétition et autour de la piste. Elle est autorisée sur la carrière de détente avec une longueur maximum de 120 cm pour les épreuves Pro, Amateur et Club et de 100 cm pour les épreuves Poney.
Les écouteurs sont autorisés avec une seule oreillette pendant l'entraînement et l'échauffement. L'utilisation d'écouteurs par des cavaliers est interdite durant la compétition proprement dite.
Sur le test du cross, les cavaliers ayant les cheveux longs doivent les tresser ou faire un chignon.
Il est interdit aux cavaliers de porter des bottes ou des boots sans talon bien défini.

Club et Poney
Tenue d'équitation libre ou tenue aux couleurs du club au nom duquel le concurrent est engagé (gants non obligatoires).
Epreuve poney : les éperons de plus de 2cm sont interdits dans toutes épreuves. Ils sont interdits en poney A. En As Poney 1 et As Poney Elite : les éperons de 4cm maximum sont autorisés.

B - Spécificités des divisions Amateur et Pro

Eperons : Les éperons sont autorisés. La tige ne doit pas dépasser une longueur de plus de 4 cm à partir de la botte et dirigée vers l'arrière et de nature à ne pas blesser le cheval. Si la tige est courbée, les éperons doivent être portés de telle manière que la tige soit dirigée vers le bas, à l'exception des éperons col de cygne.
Si les molettes sont utilisées, elles doivent pouvoir pivoter et être rondes et lisses. Aucune pointe n'est autorisée.
Les éperons en plastique ou en métal avec une boule ronde en plastique dure ou en métal et les éperons sans tiges sont autorisés.
CF Annexe 2

Dressage et Saut d'obstacles
Bottes ou bottines avec mini chaps assorties, de couleur noire ou marron.
La veste de compétition agréée FFE et/ou Polo fédéral est autorisée en remplacement de la veste traditionnelle avec chemise et cravate, dans toutes les épreuves y compris championnats.

Dressage
- Habit ou veste
- chemise ou polo à col blanc ou tenue fédérale
- culotte blanche, beige clair ou crème,
- gants uniquement en division Pro,
- casque homologué
- ou uniforme réglementaire.

Cross
Les bottes de couleur sont autorisées ainsi que les bottines avec mini-chaps assorties, de même couleur.
Avant le départ du cross, les éperons sont contrôlés par un des membres du jury ou un Commissaire désigné à cet effet.

C - Remise des prix

Tenue du saut d'obstacles ou du cross si c'est la dernière épreuve.

V- PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Qualification et participation

EPREUVES	AGE MINIMUM
Club 1 / Club 2 / Club 3 / Club E1 / Club E2 Poney 3 / Poney 2 / Poney 1 / Poney A / Amateur 4	4 ans
Pro 4 / Amateur 2 et 3 /Poney Elite/ Club Elite/ As Poney 2 / Club E Elite	5 ans
Pro 3/ Amateur 1/ As Poney 1	6 ans
Pro 2 / Amateur Elite	6 ans
Pro 1/ Pro Elite / As Poney Elite	7 ans

CCE, Derb'eventing : En épreuve Poney Elite / 1 / 2 / 3, Poney A, Club 1/2 et 3, Club E1/E2, les poneys / chevaux ont droit à deux participations par jour. Dans toutes As Poney, Club E Elite, Club Elite, toutes épreuves Amateur, toutes épreuves Pro et toutes épreuves Avenir un poney / cheval ne peut participer qu'à une seule épreuve par jour.
Derby Cross : 2 participations autorisées par jour.
Equiathlon Amateur 4 : 2 participations autorisées par jour si le poney/cheval ne fait qu'un cross.

Art 5.2 - Fermeture Club, Poney et Amateur

Un poney / cheval éliminé pour chute de niveau 2 minimum due à un obstacle sur le cross est signalé aux résultats par le Président du jury. Il devra participer la fois suivante à une épreuve de niveau inférieur.

Art 5.3 – Harnachement

Le masque à mouches, le masque UV et les lunettes UV sont autorisés seulement sur le plat lors de la détente.
Les étriers magnétiques et les rênes releveurs sont interdits.
Le filet de nez est autorisé sur les 3 tests dans la division Club et Poney.

A - Dressage

1. L'entraînement

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.
Les enrênements sont autorisés pour le travail en longe avec une seule longe.
Tout système d'œillères, le cache naseau ou le filet de nez et la bande de respect pour les éperons sont autorisés.

Sont autorisés : les guêtres, les bandages et le couvre-selle.

2. Dressage

a) Dispositions communes

Tout ce qui est autorisé sur le rectangle de dressage est autorisé à la détente.
Les bonnets en néoprène et les bonnets matelassés sans rajout de pièces extérieures sont autorisés uniquement en extérieur, ils ne doivent pas couvrir les yeux du poney / cheval.
Le collier de chasse, la bricole, le cache naseaux ou filet de nez sont autorisés.
La selle avec et sans étrier est autorisée (étriers de sécurité recommandés) en épreuves Poneys.
La selle anglaise avec étriers est obligatoire pour les épreuves Club, Amateur et Pro (la selle Amazone est autorisée jusqu'en club 2 maximum).
Le harnachement quel qu'il soit doit être ajusté.
Les enrênements chambon, canter soft rope sont autorisés lors de la longe pour la détente.

Sont interdits en dressage :

- L'utilisation d'un anti-passe langue et/ou le fait d'attacher la langue
- les martingales
- les rondelles
- tout enrênement quel qu'il soit, à l'exception du gogue fixe ou commandé en 4 rênes ou attaché aux rênes à anneaux en Club E2 et Club E1, Poney 3, 2, 1, Elite, Club 3, Club 2, Club 1.
- tout système d'œillères
- La bande de respect pour les éperons
- Les bonnets attachés à la muserolle et empêchant les oreilles de bouger librement
- Les couvres-selle
- Les rênes à poignées
- Les bouchons d'oreilles
- Les masques pour mouches
- L'étrivière autour de l'encolure
- Les cagoules magnétiques

Gogue indépendant correctement ajusté:

Gogue indépendant mal ajusté:

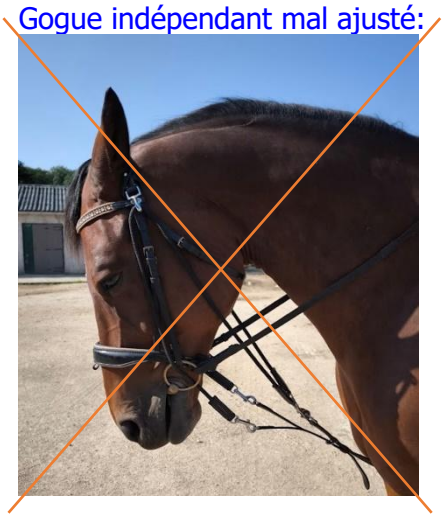

- Quand le gogue indépendant est utilisé, il doit obligatoirement être attaché en passant par les anneaux du mors. Il doit être ajusté de sorte que l'équidé à l'arrêt puisse au minimum mettre le bout du nez légèrement en avant.

Embouchures

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.
Les rênes doivent être attachées sur le mors. Une seule paire de rênes doit être utilisée sur un mors simple. Les rênes doivent pouvoir bouger librement sur les anneaux du mors.

Planches des embouchures :

Ces planches représentent les embouchures autorisées en dressage dans toutes les épreuves.
En Poney : filet simple uniquement.

Le diamètre de l'anneau du mors de filet ainsi que l'épaisseur doivent être adaptés pour ne pas blesser le poney / cheval.
Les canons et brisures autorisés pour filet:
Les doubles brisures, les passages de langue, les canons droits flexibles ou non et les différents alliages sont autorisés sur toutes ces embouchures.

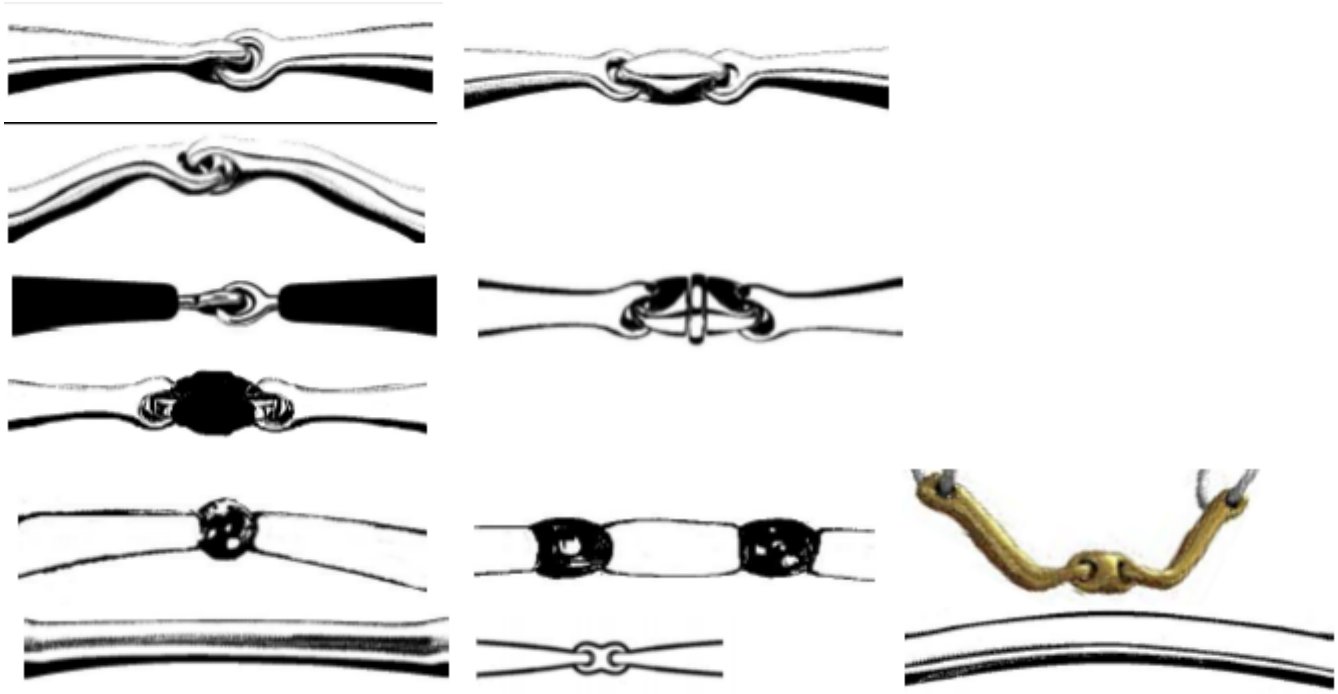

Les anneaux autorisés pour filet:

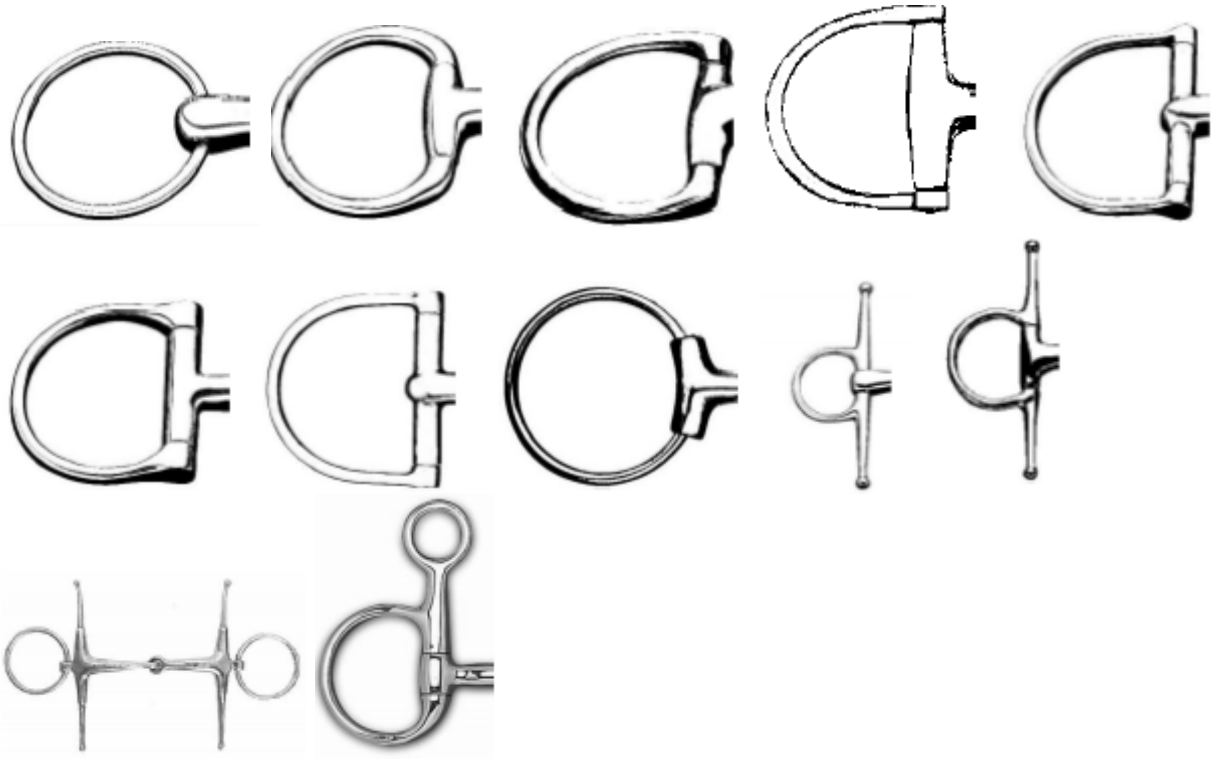

Planches des seules embouchures autorisées pour monter en bride le test de dressage Pro, Amateur et Club Elite.

Le bras de levier du mors ou la longueur en dessous de la partie qui traverse la bouche, est limité à 10 cm. Si le mors a un canon mobile, le bras de levier du mors en dessous du canon ne doit pas mesurer plus de 10 cm lorsque le canon se trouve dans la position la plus haute.

Les canons et brisures autorisés pour le mors de filet sur la bride:

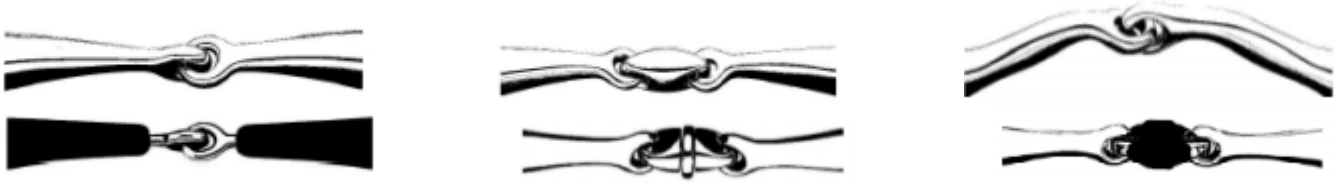

Les anneaux autorisés pour le mors de filet sur la bride:

Les mors de bride autorisés:

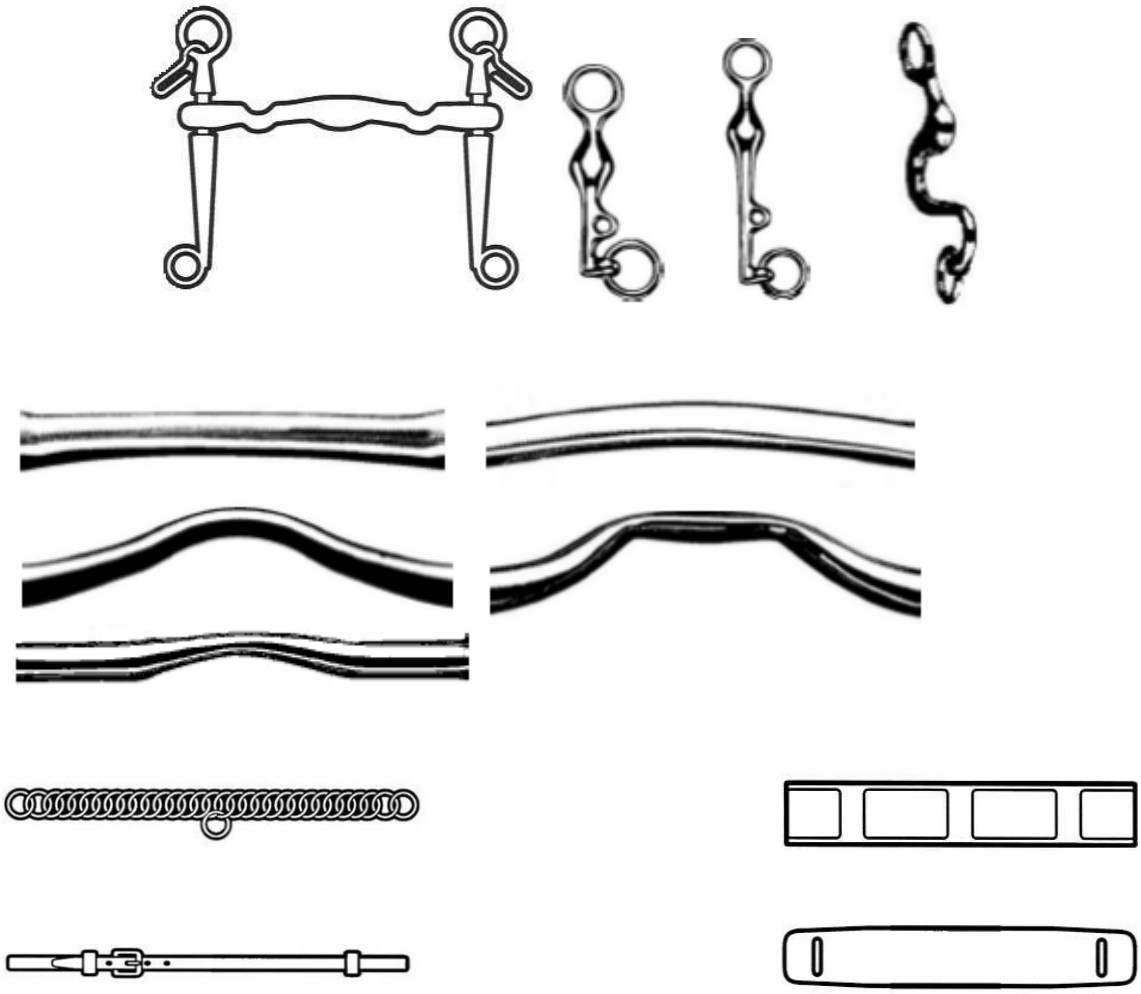

Note :

Une bride doit toujours se composer d'un mors de filet brisé et d'un mors droit, le mors de filet ayant simple ou double brisure. Tous les mors de filet utilisés avec le mors de bride peuvent être utilisés seuls.

Tous les anneaux ou branches figurant sur cette planche sont autorisés avec n'importe quel type de mors.

Un filet ordinaire est un filet simple avec un canon droit ou brisé au milieu. Si le mors est à double brisure, toutes les parties doivent être arrondies et lisses.

Muserolles autorisées pour l'épreuve de dressage

La muserolle est obligatoire sur le test du dressage en Pro, Amateur et As Poney. Les muserolles 2, 3, 4, 5 et 6 ne sont pas autorisées avec la bride complète. Les images ci-après sont des exemples. Un bridon similaire produisant les mêmes effets sur le cheval tout en respectant le règlement est autorisé. Un disque de rembourrage (ou peau de mouton) peut être utilisé à l'intersection des lanières d'une muserolle croisée. Le bridon doit être fait de cuir ou en simili cuir, excepté le disque de rembourrage qui peut être utilisée à l'intersection des deux lanières de cuir d'une muserolle croisée.

Ce clip sur le Micklem n'est pas autorisé sur le test du dressage.

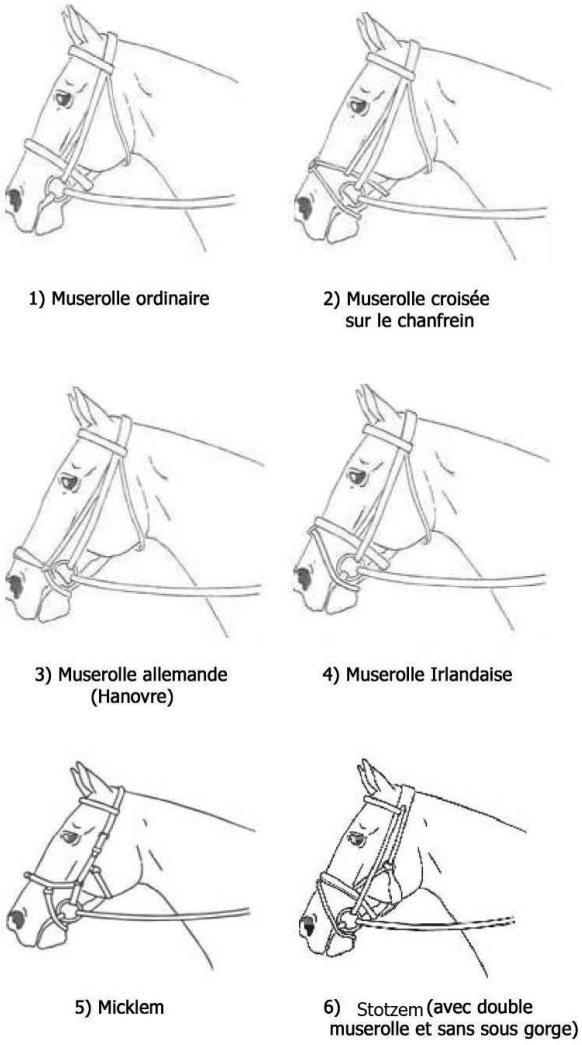

1) Muserolle ordinaire

2) Muserolle croisée sur le chanfrein

3) Muserolle allemande (Hanovre)

4) Muserolle Irlandaise

5) Micklem

6) Stotzem (avec double muserolle et sans sous gorge)

b) Spécificités Amateur et Pro

Pour certaines reprises, l'obligation d'utiliser le filet simple peut être spécifiée.
Une fausse gourmette recouverte de caoutchouc ou en cuir est facultative.
Ces deux muserolles sont autorisées en plus de celles citées dans les dispositions communes :

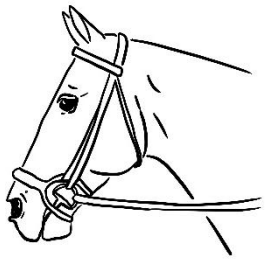

7) Muserolle en Y

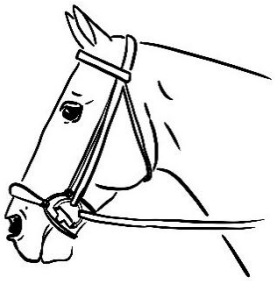

8) Muserolle collegiate comfitec

B - Fond et Saut d'Obstacles

1 Dispositions communes

Le harnachement quel qu'il soit doit être ajusté.
Sur le cross, une sous-gorge est obligatoire pour maintenir le bridon en place.
Les filets 5 et 6 doivent toujours avoir une sous-gorge sur le cross.
L'utilisation d'un anti-passe langue est autorisée. Attacher la langue est interdit.
Les œillères de 3 cm maximum d'épaisseur, mesurées à partir de la joue du cheval, sont autorisées en CSO mais interdite en cross. Elles sont autorisées au paddock.
Les bonnets en néoprène et les bonnets matelassés sans rajout de pièces extérieures sont autorisés, ils ne doivent pas couvrir les yeux du poney / cheval. Les bonnets attachés à la muserolle et empêchant les oreilles de bouger librement sont interdits.
Les rênes à poignées sont interdites.

L'utilisation d'un cardio-fréquencemètre est autorisé sur le test du cross.
L'utilisation des cagoules magnétiques, collier à poignées sont autorisés uniquement sur le CSO.

Collier à poignées

Sont autorisés : les bandes de respect, le collier de chasse, la bricole, les martingales à anneaux seulement sur les rênes avec arrêtoir mobile, les alliances, les rondelles lisses sur les deux faces, les guêtres, les bandes de paturons, bandages, le couvre-selle.
Double arrêtoir sur une rêne : oui en cross sous réserve que la martingale puisse librement bouger
L'étrivière autour de l'encolure est autorisée en CSO et en Cross. En cross, elle doit être attachée à la selle ou au collier de chasse.

Les doubles brisures, les passages de langue, les canons droits et les différents alliages sont autorisés sur toutes les embouchures.

Poney et Club

L'embouchure est obligatoire. La monte sans mors est interdite.
Le Pelham, le Pessoa et releveur sont autorisés uniquement avec des alliances reliant l'anneau du canon à tout autre anneau du même côté et avec une seule paire de rênes fixée aux alliances. Les alliances ne doivent pas être réglables et doivent permettre aux rênes de coulisser.
La bride en épreuve Club est autorisée avec des alliances reliant le mors de filet au mors de bride et une paire de rênes fixée aux alliances.

Seules les muserolles indiquées dans la partie dressage des dispositions communes peuvent être utilisées sur les tests de CSO et cross en épreuves Club et Poney.

Embouchures supplémentaires autorisées pour les tests de CSO et cross :

4. Mors espagnol avec brisure

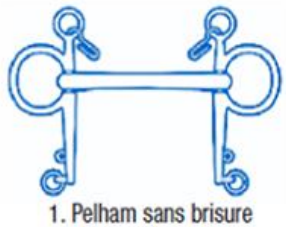

1. Pelham sans brisure

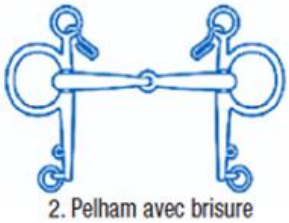

2. Pelham avec brisure

5. Mors espagnol sans brisure avec passage de langue

Embouchure à aile et effet trio

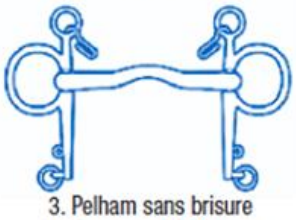

3. Pelham sans brisure avec passage de langue

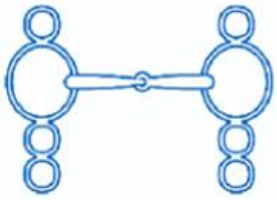

6. Embouchure Pessoa

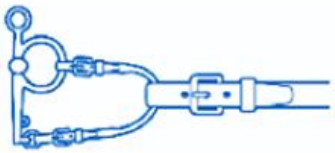

Mors à rouleaux

Sur le test de CSO, lorsque des protège boulets sont utilisés, seuls ceux décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- Ils sont constitués d'une seule coque rigide de protection en face interne qui n'excède pas 20 cm,
- La face externe mesure 5 cm minimum,
- Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton
- Aucun élément additionnel ne peut être ajouté

2 Spécificités Amateur et Pro

Le genre du harnachement est libre.
L'utilisation des cache naseaux ou filet de nez sont autorisés uniquement sur le CSO.
Les filets Releveur sont autorisés.
Sur le test du cross, le Hackamore est autorisé, seulement s'il est combiné à un filet.
Sur le test de CSO, le Hackamore combiné à un filet ou non, ainsi que l'utilisation d'un bridon ou licol sans mors est autorisée.
Les rênes doivent être attachées au(x) mors de filet ou directement au mors de bride ou par une alliance reliée aux embouchures ou au filet.
La selle anglaise avec étriers est obligatoire.

Les étrivières et les étriers doivent pendre librement au porte-étrivière de la selle et à l'extérieur du quartier.
La cravache ne doit pas être plombée à son extrémité et ne doit pas dépasser 75 cm de longueur.

Des anneaux de paturon peuvent être utilisés à des fins de protection pourvu qu'ils soient correctement ajustés et que le poids total de l'équipement sur le membre du cheval ne dépasse pas 500 grammes.

En épreuve Amateur sur le test de CSO, lorsque des protège boulets sont utilisés, seuls ceux décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- Ils sont constitués d'une seule coque rigide de protection en face interne qui n'excède pas 20 cm,
- La face externe mesure 5 cm minimum,
- Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton,
- Aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

En épreuve Pro sur le test de CSO, les protège boulets double coque correspondant au description ci-dessous sont autorisés :

- Ils n'excèdent pas 20 cm de hauteur,
- Leur intérieur doit être lisse ou avec une peau de mouton,
- Aucun élément additionnel ne peut être ajouté,
- Ils sont composés de 2 fermetures maximum qui peuvent être :
  - En velcro et sangle élastique,
  - En fermeture à clou (trou et goujon) et sangle élastique,
  - A crochet et œillet et sangle élastique
- Le protège boulet peut avoir une ou deux attaches d'une largeur de 2,5 cm minimum chacune sauf pour une fermeture velcro à attache unique ou celle-ci devra mesurer minimum 5 cm de large,
- Toutes les attaches doivent être unidirectionnels mais ne doivent pas envelopper toute la protection ; aucun mécanisme ne doit permettre un serrage par l'arrière,
- Aucun mécanisme permettant à l'attache de se replier sur elle-même n'est autorisé,
- Des bandages élastiques auto adhésif ne sont pas autorisés sous les protèges boulets.

<u>Fixation type velcro :</u>
Chaque bande de fixation doit :

- Avoir un velcro ou un système d'attache type velcro
- Avoir une largeur minimum de 2,5 cm s'il y a deux lanières et avoir un minimum de 5 cm s'il y a seulement une lanière.
- Pour les guêtres avec un élément de protection seulement du côté intérieur du boulet, les bandes de fixations peuvent être élastiques ou non élastiques,
- Pour les double-coques les bandes doivent être élastiques

Attaches de type goujon :
Chaque bande de fixation doit :

- Etre en matière élastique,
- Avoir une largeur minimum de 2,5 cm,
- Avoir des trous qui s'emboîtent sur un goujon sur la guêtre.

Fixation à crochets :
Chaque bande de fixation doit :

- Etre en matière élastique
- Avoir une largeur minimum de 2,5 cm,
- Avoir un crochet à l'extrémité qui s'accroche à un œillet sur la guêtre.

Protège boulets pour le test de CSO en épreuve 7 ans :
Dans toutes les épreuves réservées aux chevaux de 7 ans seuls les protège boulets décrits ci-dessous sont autorisés sur les membres postérieurs :

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum;
- leur intérieur doit être lisse
- ils sont constitués d'une seule coque de protection,
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet,
- la seule fixation autorisée est un velcro non élastique. Aucun crochet, boucle ou lanière de fermeture n'est autorisé,

Aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

Art 5.4 - Inspection du harnachement

Le Commissaire au paddock est habilité à vérifier le harnachement de chaque poney / cheval avant son entrée en piste ou avant le début d'un test. Dans ce cas, si le harnachement, l'embouchure ou la tenue (éperons, cravache,…) n'est pas conforme, le concurrent doit le modifier et se mettre en règle sous peine d'élimination.
L'embouchure et le mors peuvent aussi être vérifiés immédiatement après la fin du test. Dans ce cas, si l'on découvre a posteriori que le filet ou le mors n'était pas autorisé, le concurrent sera pénalisé.

Art 5.5 - Tableau récapitulatif des embouchures autorisées par division

<table>
<tr><th>DIVISION</th><th>INDICE</th><th>DRESSAGE</th><th>CROSS ET CSO</th></tr>
<tr><td rowspan="5">Club</td><td>Club 3</td><td rowspan="3">Filet ou Filet avec gogue fixe ou commandé</td><td rowspan="9">Filet
ou Pessoa de 16 cm maximum* sans gourmette ou Pelham de 15 cm maximum, ces 2 dernières embouchures devant obligatoirement être utilisées avec alliances (reliant l'anneau du mors à tout autre anneau du même côté) et avec une seule paire de rênes.
Bride avec alliance reliant le mors de filet au mors de Bride avec une seule paire de rênes fixée aux alliances pour les épreuves Club.
Releveur avec alliances.
Martingale à anneaux.</td></tr>
<tr><td>Club 2 – Club E2</td></tr>
<tr><td>Club 1 – Club E1</td></tr>
<tr><td>Club E Elite</td><td>Filet</td></tr>
<tr><td>Club Elite</td><td>Filet ou bride</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Poney</td><td>Poney 3 / 2 / 1 / Elite</td><td>Filet ou Filet avec gogue fixe ou commandé</td></tr>
<tr><td>Poney A 1/ Elite
AsPoney2</td><td rowspan="3">Filet</td></tr>
<tr><td>As Poney 1</td></tr>
<tr><td>As Poney Elite</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="5">Amateur</td><td>4</td><td rowspan="5">Filet ou Bride</td><td rowspan="11">Le choix des embouchures est libre dans la limite de la tolérance du jury définie dans l'article 7.5 DG.</td></tr>
<tr><td>3</td></tr>
<tr><td>2</td></tr>
<tr><td>1</td></tr>
<tr><td>Elite</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="5">Pro</td><td>4</td><td rowspan="5">Filet ou Bride</td></tr>
<tr><td>3</td></tr>
<tr><td>2</td></tr>
<tr><td>1</td></tr>
<tr><td>Elite</td></tr>
</table>

*Pessoa : pour les épreuves poneys, sur le cross, le pessoa avec 4 anneaux est interdit.

Filet = ordinaire, à double brisure, Baucher, à aiguilles, à olives, verdun, sans brisure.
En dressage Amateur et PRO, est obligatoire :

- soit un filet simple
- soit une bride complète avec une muserolle française, une gourmette en métal ou en cuir et deux mors.

Il est possible de mettre un protège gourmette en cuir, caoutchouc ou en peau de mouton.

Toutes les embouchures peuvent être en métal, résine, caoutchouc, matière synthétique, plastique, recouvertes de cuir ou bande de latex.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Normes pour le dressage

A - Plan du terrain de dressage

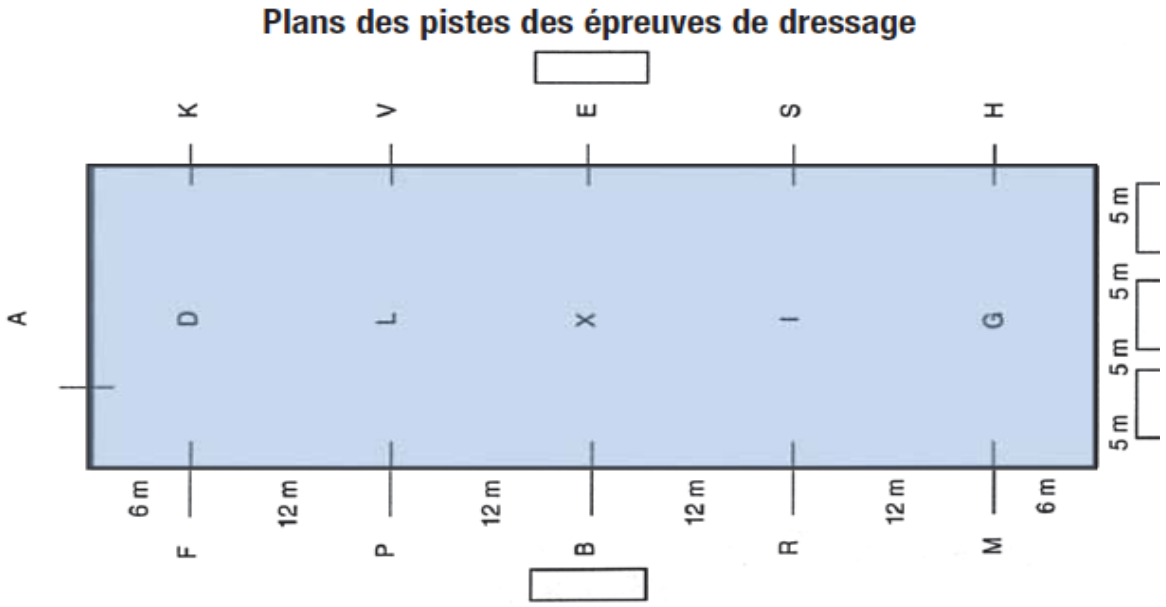

Piste 60 m x 20 m

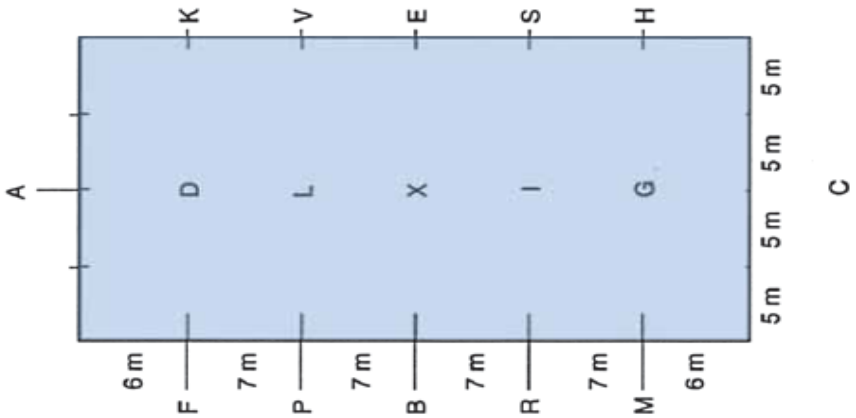

Piste 40 m x 20 m

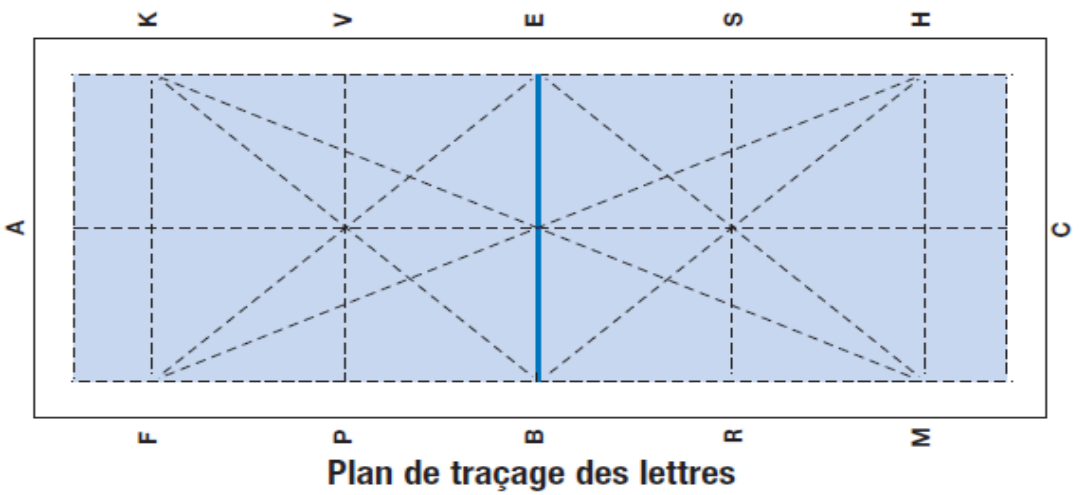

Plan de traçage des lettres

B - Critères d'appréciation et de notation

Ces notes ne doivent être considérées que comme un cadre de travail, elles représentent un maximum.

L'échelle des notes est la suivante :

10	Excellent,	Les reprises peuvent être notées au ½ point pour les notes techniques et d'ensemble. Les demi-points servent à nuancer, si besoin, l'appréciation du juge entre deux notes pleines.
9	Très bien	
8	Bien	
7	Assez bien	
6	Satisfaisant	
5	Suffisant	
4	Insuffisant	
3	Assez mal	
2	Mal	
1	Très mal	
0	Non exécuté	

C - Textes des reprises

Tous les textes des reprises sont disponibles sur www.ffe.com.

Club et Poney	Temps indicatif entre deux concurrents.
Poney A2, A1	**7'**
Poney A Elite	**7'**
Club 3 & 2 équipe, Poney 3 & 2 équipe.	**7'**
Poney 1 & Elite équipe	**7'**
Club 3/ Club 2, Poney 3 & 2	**6'**
Club 1, Poney 1 & Elite, Club E1 & E2	**6'**
Club Elite	**6' ½**
As Poney 2, Club E Elite	**6' ½**
As Poney 1,	**6' ½**
As Poney Elite (FEI Poneys)	**7'**
Amateur et Pro	
Amateur 4,	**6'**
Amateur 3,	**7'**
Amateur 2,	**7'**
Amateur 1, Amateur Elite, Pro 4	**7'**
Pro 3, Pro 2	**7'**
Pro 1	**7'**
Pro Elite	**6'**

Art 6.2 - Normes pour le cross

A - Obstacle

Un obstacle n'est considéré comme tel que si ses extrémités sont délimitées par un ou des fanions rouges à droite et blancs à gauche et qu'il est numéroté.

B - Obstacles composés de plusieurs éléments ou « combinaisons »

Si deux ou plusieurs efforts de saut, rapprochés les uns des autres, sont indiqués comme faisant partie d'un tout, chacun d'eux sera qualifié d'élément d'un seul obstacle numéroté. Chaque élément est marqué d'une lettre différente (A, B, C, etc.) et doit être négocié dans le bon ordre.
Lorsque deux ou plusieurs efforts de saut sont situés si près l'un de l'autre qu'après un refus, ou un dérobé, il serait exagérément difficile d'essayer de négocier le second obstacle ou l'effort suivant sans reprendre un effort précédent ou plus, ces efforts de saut doivent être indiqués comme appartenant au même obstacle numéroté et doivent être désignés de la lettre correspondante.

Les sauts de puce ne sont pas autorisés en épreuves Club 1 et moins, As Poney 2 et moins, Amateur 3 et moins.
Si un concurrent recoupe sa trace entre le franchissement de deux éléments d'une combinaison, ou s'il contourne un des éléments, il lui sera compté une désobéissance.

C - Obstacle avec options ou obstacles alternatifs

Lorsqu'un obstacle peut être franchi en un seul effort mais qu'il comporte des options impliquant deux efforts ou plus, chacune de ces options doit être désignée par une lettre en tant qu'élément. Des options ou des obstacles alternatifs peuvent être signalés par des fanions séparés et doivent être identifiés par le même numéro/lettre indiquant le tracé direct. Dans ce cas, les deux paires de fanions doivent être marquées avec une ligne noire.
De telles alternatives « fanion barré de noir » doivent être jugées comme obstacles ou éléments séparés et seul l'un ou l'autre peut être franchi. Un concurrent est autorisé à changer, sans être pénalisé, sa trajectoire avec fanions barrés de noir pour une autre, à condition qu'il n'ait pas présenté son poney / cheval sur le prochain élément du parcours original.
En Amateur, Club et Poney, si un concurrent subit une désobéissance sur l'option difficile ou rapide d'un obstacle à alternative ou à option, il doit obligatoirement se présenter sur l'option facile ou lente pour la tentative suivante.
Pour certains obstacles, le Chef de piste en accord avec le Président du jury, peut faire un croquis définissant les voies non pénalisables.

Lors d'un championnat, à la demande du Sélectionneur National ou du Chef de piste référent national, le franchissement de certaines alternatives sera pénalisé de 5 points. Le plan officiel précise la nature du franchissement. Après un refus sur la voie directe, les couples sont autorisés à franchir l'alternative sans pénalité supplémentaire.

D - Construction et côtes des obstacles

L'ensemble des règlementations et préconisations concernant la construction des obstacles sont présentes dans le manuel du chef de piste présent sur www.ffe.com.
Ce manuel doit être appliqué à tous niveaux, telle une annexe du règlement des compétitions.

Les technologies déformables certifiées par la FEI dans les conditions précisées à l'article 547.2.4 du règlement FEI Eventing sont autorisées sur l'ensemble des niveaux de compétitions. La liste de ces technologies déformables autorisées est publiée sur le site de la FEI.

Sur les cross à partir d'1m05 de hauteur, les barrières ainsi que les obstacles droits et les oxers ayant des troncs inférieurs à 35 cm de diamètre doivent obligatoirement être équipés de technologies déformables.

Art 6.3 - Normes pour le saut d'obstacles

A - Généralités

Les dispositions spécifiques du Saut d'obstacles s'appliquent au test de Saut d'obstacles du CCE pour tout ce qui ne figure pas dans les présentes dispositions.

Des fiches de sécurité sont obligatoires à partir de 1 m sur le deuxième et éventuel troisième plan de l'obstacle.
Les combinaisons sont 5 cm moins hautes que la cote de l'épreuve.

B - Calcul du temps accordé

La formule pour le calcul du temps accordé est : distance divisée par vitesse, multipliée par 60 = temps accordé en secondes.

Art 6.4 - Tableaux des cotes du cross et du saut d'obstacles

A - Normes pour le cross

Dans la construction du parcours, la progressivité technique des indices doit être respectée.
Club 3/ Club 2 / Poney 3 / Poney 2/ Amateur 4 : pas de saut dans l'eau, 2 obstacles à front réduit maximum, de 2 m minimum entre les fanions, doivent être oreillés.

Cross	Poney 3	Club 3 Poney 2	Poney 1 Club E2 Club 2	Poney Elite Club E1 Club 1	As Poney 2 Club E Elite Club Elite Amat 4	As Poney 1 Amat 2 Amat 3	As Poney Elite	**Am 1 / Pro 4**	**AM Elite / PRO 3 PRO 2**	**Pro 1**	**Pro Elite**
Distance en mètres	600 à 800	600 à 1000	600 à 1000	800 à 1400	1400 à 1800	2000 à 3000	3000 à 4000	2000 à 3000	3000 à 3400	3200 à 3800	3200 à 4200
Vitesse m/min	380	380	380	400	450	500	500 à 520	500	520 en Am Elite et Pro 3 550 en Pro 2	550	550 à 570
Nb d'obstacles	6 à 8	8 à 10	8 à 12	10 à 12	12 à 16	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Nb d'efforts maxi	8	14	14	16	22 en poney 18 en club 16 en Amat 4	20 en Amat 3 26 en As poney 1 et Amat 2	30	26	28 en Ama Elite et Pro 3 32 en Pro 2	32	36
Nb de combinaisons maxi	0	0 en c3 2 en p2	2	2	Libre en club/poney 2 en Amat 4	Libre	Libre	libre	libre	libre	libre
Nb d'éléments composant une combinaison	0	0 en c3 2 en p2	2	3	Libre en Club/Poney 2 en Amat 4	Libre	Libre	libre	libre	libre	libre
Hauteur maxi en cm (partie fixe)	50	60	70	80	90	100	105	105	110 à 115	115 à 120	120
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	50	70	80	90	100	120	130	120	160	180	200
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	100	100	120	120	150	180	195	180	240	260	300
Largeur maxi en cm du fossé	100	100	100	120	150	250 en As Poney 1 240 en Am3/Ama2	250	240	320	340	360
Contre bas en cm	80	80	90	110	120	130	145	140	160	180	200
Hauteur maxi haie en cm	70	70	80	100	120	130	130	130	135	140	140

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le Chef de piste, peut baisser la vitesse du cross de 10 à 50 m/mn, avant le début de l'épreuve. Un nouveau temps optimum est alors calculé. Les concurrents doivent en être informés.

B - Normes pour le Saut d'obstacles

Division Poney							
Epreuves	**Poney 3**	**Poney 2**	**Poney 1**	**Poney Elite**	**As Poney 2**	**As Poney 1**	**As Poney Elite**
Distance (en m)	250 à 300	300 à 350	350 à 400	350 à 400	400 à 450	450 à 500	450 à 500
Vitesse m/min	200	270	300	300	300	350	350
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à10	8 à 10	8 à 10	10 à 12	10 à 12	10 à 12
Combinaison	non	non	Non	1 double à 2 foulées	1 ou 2	1 ou 2	2
Hauteur maximale en cm	50	70	80 à 85	90 à 95	100	110	115
Oxers largeur maximale en cm	50	70	90	100	110	120	130
Rivière ou fossé barré largeur maximale en cm	-	-	-	-	-	250 barré	250

DIVISIONS CLUB, AMATEUR ET PRO											
Epreuves	Club 3	Club 2	Club 1	Am 4 / Club Elite	Am 3	Am 2	Pro 4 / Am1	Am Elite Pro 3	Pro 2	Pro 1	Pro Elite
Distance en m	300	300	350	400	350 à 450	350 à 450	450 à 550	450 à 550	450 à 550	450 à 550	450 à 550
Vitesse m/min	250	270	300	350	350	350	350	350	350	375	375
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	10	10	10 à 12	10 à 12	10 à 12	10 à 12	10 à 12
Combinaisons*	non	-	1 double à 2 foulées	1double ou triple 2 foulées	1 à 2	2	2	2	2	2 dont un triple	2 dont un triple
Hauteur maximum en cm	60	70	80 à 85	90	100	105	110	110 à 115	120	125	130
Oxers largeur maxi en cm	60	80	95	105	110	120	130	130	140	145	145
Rivière ou fossé barré largeur maxi en cm	-	-	-	-	200 barré	200 barré	250 barré	250 barré	250 barré	250 barré	300 barré

Pour les épreuves Pro 2, Pro 1 et Pro Elite, lorsque le test de CSO est avant le cross, les cotes des obstacles peuvent être surélevées de 5 cm. Pour toutes les épreuves, si le terrain le permet, 2/3 du parcours peuvent être aux cotes maximales.

Division Club E			
Epreuves	**Club E2**	**Club E1**	**Club E Elite**
Distance (en m)	350	350	400
Vitesse m/min	300	300	300
Nb d'obstacles	8 à 10	8 à 10	10 à 12
Combinaison	Non	1 double à 2 foulées	1 ou 2
Hauteur maximale en cm	80 à 85	90 à 95	100
Oxers largeur maximale en cm	90	100	110
Rivière ou fossé barré largeur maximale en cm	-	-	-

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Généralités

Toutes les prescriptions techniques du présent règlement sont applicables dans l'enceinte du concours.
Les trois tests de l'épreuve doivent être exécutés par le même couple.

A - Annulation des épreuves

En cas de force majeure, le Président du Jury, après concertation du Chef de Piste, peut décider de l'annulation de l'épreuve. Les concurrents ne peuvent alors prétendre à aucun dédommagement.
Si le classement est calculé sur un ou deux tests uniquement, les gains et les cadeaux peuvent être distribués mais ce classement ne génère aucun point sur le classement permanent et ne compte pas dans les résultats qualificatifs.

B - Dédoublement des épreuves

Toute épreuve comptant plus de 60 engagements est dédoublée et donne lieu à deux classements. Les épreuves Pro Elite, 1 et 2 ne sont pas dédoublées.
Dans tous les cas, les épreuves de catégories Pro doivent se dérouler sur 2 jours maximum, sauf autorisation de la FFE.

C – Forfait

En cas de forfait, le concurrent en informe l'organisateur. Un forfait ne donne pas droit à remboursement.

D - Ordre de passage et horaires

- Le numéro d'ordre valable pour les trois tests de la compétition est affiché sur le programme Internet après clôture des engagements. Il doit être strictement respecté dans les trois tests sous peine de pénalité.
- Le Président du jury peut accorder à titre exceptionnel une modification de l'ordre de passage, sur demande justifiée du concurrent.
- Lorsqu'un concurrent participe deux fois dans la même épreuve, un écart d'au moins 10 concurrents doit être prévu entre ses deux passages.
- L'ordre de départ des concurrents et leur horaire de passage au dressage sont établis avec un temps de pause souhaitable tous les 10 concurrents, et éventuellement leur horaire de passage au saut d'obstacles « dans la 1/2 heure ».

- Passage à la 1/2 heure : quand le nombre des Juges, le nombre et l'espacement des terrains le permettent, il est recommandé de procéder aux tests de dressage et de saut d'obstacles en même temps, avec passage sur le concours de saut d'obstacles une demi-heure après le passage sur le dressage.
- Si un concurrent possédant une LFC Pro monte plus de 3 chevaux dans la même journée, il devra alors se rapprocher de l'organisateur avant la publication des horaires pour optimiser sa journée, sous peine de sanction.

L'ordre du programme pourra être modifié en fonction de la mise en place des horaires.
Un horaire modifié doit être affiché dès que possible.

E - Inspection des poneys / chevaux

Au cours des épreuves et à tout moment, les poneys / chevaux peuvent être examinés par le Président du jury ou un membre du jury délégué par le Président.

1. Modalités de l'inspection vétérinaire

Les poneys / chevaux sont présentés en main, en filet et examinés par le jury. Une tenue correcte est obligatoire, tenue d'équitation ou tenue de ville. Les poneys / chevaux doivent être examinés au pas et au trot, en ligne droite, rênes longues, sur un sol ferme, régulier et non glissant.
Le vétérinaire officiel effectuera une inspection visuelle.

Si le Président du jury trouve l'état physique du poney / cheval douteux, celui-ci doit être réexaminé par le vétérinaire désigné qui peut procéder aux examens qu'il juge nécessaires. En fonction des conclusions du vétérinaire, le Président du jury prendra la décision d'autoriser ou non le concurrent à continuer l'épreuve. Cette décision est sans appel.
Une première inspection peut être programmée avant le dressage. Dans ce cas, les poneys / chevaux jugés inaptes seront Non Partants.

2.Phase de récupération

Quand le dernier test est le saut d'obstacles, l'organisateur avec accord de son président de Jury peut décider d'organiser une inspection vétérinaire avant le saut d'obstacles ou d'organiser une phase de récupération à l'arrivée du cross.

Les modalités d'organisation d'une phase de récupération sont les suivantes :
- durée approximative de 5 à 10 minutes, à allure libre, sur une distance de 500m à 2 km environ,
- les 50 derniers mètres étant présentés montés au trot, rênes longues, dans le couloir prévu à cet effet, à proximité de l'arrivée du cross,
- l'inspection des poneys / chevaux se déroule à l'arrivée de la phase de récupération par un membre du jury ou le vétérinaire officiel lorsqu'il est présent. Ces derniers jugent visuellement du bon état physique des poneys / chevaux. S'ils jugent que l'état physique d'un poney / cheval est insuffisant, il est aussitôt éliminé.

Art 7.2 - Déroulement de chaque test

L'enchaînement des tests est le suivant :
- soit dressage – cross – saut d'obstacles,
- soit dressage – saut d'obstacles – cross.

A - Dressage

Le concurrent se présente aux membres du jury sans s'arrêter en annonçant seulement son numéro de dossard.
Pour le test de dressage, le concurrent dispose au maximum de 45 secondes pour entrer en piste, après le signal de départ. A défaut, il sera pénalisé comme une erreur de parcours.

Sauf indications contraires spécifiées sur les protocoles, les reprises sont présentées cavalier « assis ». Si ce n'est pas le cas, une erreur sera comptabilisée à chaque figure.

Salut : lors du salut, les concurrents doivent tenir les rênes dans une seule main et saluer de l'autre. Le manquement à cette procédure entraîne une pénalité d'erreur.

Quand un concurrent commet une erreur de parcours, le Président du jury l'en avertit en sonnant.
Il lui indique, si besoin est, le point où il doit reprendre la reprise et le mouvement suivant à exécuter, puis il le laisse continuer. Si l'erreur de parcours ne compromet pas la suite de la reprise, le Président du jury peut ne pas signaler l'erreur, la pénalité sera cependant appliquée.
La reprise ne peut pas être dictée.
Aussitôt après la publication des résultats du dressage, les concurrents sont autorisés à retirer leurs protocoles au secrétariat.

Formation en Club, Poney et Amateur:

- Quand il y a plus d'un Juge – As Poney et épreuves Amateur - l'entraîneur du concurrent présentant sa reprise peut prendre place dans la cabine de jury aux côtés du Juge assesseur. Il n'est pas autorisé à intervenir ni à commenter d'aucune façon.
  Cette disposition n'est pas obligatoire, elle peut être proposée par l'organisateur avec l'accord du jury concerné. Elle doit alors être annoncée sur le tableau d'affichage.

- Quand il n'y a qu'un juge – Club 3, 2 et 1, Poney 3, 2, 1 et Elite, ce dernier peut annoncer les notes et le commentaire au micro au fur et à mesure de la reprise.

B - Cross

1. But et description générale

Ce test a pour but de faire ressortir chez le poney / cheval d'extérieur, bien entraîné et amené au maximum de sa condition, ses qualités de vitesse, d'endurance et d'aptitude au saut.
Elle démontre également chez le concurrent sa connaissance des allures et l'utilisation adaptée du terrain.

2. Acclimatation gué :

Les organisateurs peuvent proposer aux concurrents d'acclimater leurs chevaux au gué, dans la mesure où elle est possible pour tous les concurrents d'une même épreuve.
L'organisateur indique cette possibilité dans l'avant programme du concours et détermine une plage horaire d'ouverture précise du gué avant une épreuve.
Sous la surveillance d'un commissaire à l'obstacle les concurrents peuvent évoluer au pas dans le gué.
Par soucis de sécurité un sens de passage peut être imposé aux cavaliers.
Les sauts dans l'eau sont interdits.
Le couple devra être le même que celui engagé sur l'épreuve. Ce service est gratuit.

3. Règles particulières pour l'épreuve de fond

a) Départ

Au départ du cross, les concurrents doivent être sous le contrôle d'un Juge au départ. Il n'est pas nécessaire que le poney / cheval soit absolument immobile, mais le concurrent ne doit en aucun cas profiter d'un départ lancé. Chaque concurrent devrait être dûment prévenu de l'imminence de son départ, mais c'est à lui de s'assurer qu'il est prêt à partir au bon moment.
Afin de simplifier la tâche du Juge au départ, une enceinte, c'est-à-dire une boîte de départ, sera construite au départ du cross.

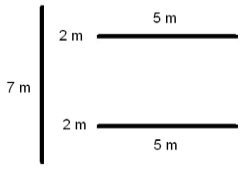

Boite de départ

Chaque concurrent doit prendre le départ depuis l'intérieur de l'enceinte dans laquelle il peut se promener au pas comme il l'entend. Un assistant est autorisé.
Dès que le départ lui est donné, le concurrent est considéré comme ayant pris le départ et il ne peut plus recevoir d'aide. Le départ est enregistré après l'invitation : « quand vous voulez », lorsque le poney / cheval franchit la ligne.

Chronométrage de départ
Le temps de départ et le temps d'arrivée de chaque concurrent doivent être notés et enregistrés par des personnes utilisant des chronomètres synchronisés électriques ou manuels.
Prévoir deux chronomètres par concurrent.
Si un concurrent prend le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop, son temps est enregistré à partir du moment où il franchit la ligne de départ mais une pénalité lui est comptée.

b) Retard au départ
Si un concurrent n'est pas prêt à prendre le départ du cross à l'heure exacte, le Juge au départ peut l'autoriser à prendre le départ dès qu'il est prêt à la condition suivante : son heure de départ sera enregistrée comme s'il avait pris le départ à l'heure initialement fixée.
Le Président du jury peut modifier l'horaire initial de départ d'un concurrent sans pénalités pour celui-ci, s'il estime ce décalage justifié.

c) Temps
Temps optimum
Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie. Aucune bonification n'est accordée à un concurrent qui terminerait ces phases dans un temps inférieur au temps optimum. Si un concurrent dépasse ce temps, il lui sera compté des points de pénalité jusqu'au temps limite.

Temps limite
Pour le Cross, le temps limite est équivalent au double du temps optimum.

Chronométrage
Un chronomètre électrique est obligatoire en épreuves Pro 1 et Pro Elite. Il doit être doublé manuellement.
Le temps du parcours est enregistré dès l'instant où le poney / cheval monté franchit la ligne de départ, jusqu'au moment où le poney / cheval monté franchit la ligne d'arrivée. Le temps est enregistré en secondes arrondies, c'est-à-dire en négligeant les dixièmes de secondes et en arrondissant à la seconde supérieure, par exemple : 30,25 secondes sont enregistrées comme 31 secondes.

d) Erreurs de parcours
Tous les passages obligatoires et tous les obstacles, y compris les éléments et/ou les options, doivent être franchis ou sautés dans l'ordre correct sous peine de pénalités. Tous les fanions rouges ou blancs doivent être respectés quel que soit l'endroit où ils se trouvent, sous peine d'élimination à la discrétion du Jury de terrain.
Il est interdit de reprendre un obstacle déjà sauté, sous peine d'élimination, à l'exception des cas prévus pour les obstacles composés de plusieurs éléments.
Franchir un obstacle fanionné ou non d'une norme technique inférieure ou équivalente est pénalisé d'une monte dangereuse, tout comme le fait de sauter les ficelles qui séparent du public.
Franchir un obstacle fanionné ou non d'une norme technique supérieure entraîne l'élimination.

e)Allure spécifique

A partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée, modifier son allure en repassant au trot, ou son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité de temps est pénalisable.

f) Dépassement

Tout concurrent sur le point d'être dépassé par un concurrent suivant doit rapidement céder le passage. Lorsqu'il est près d'un obstacle et sur le point d'être dépassé, il doit suivre les directives des Officiels. Le temps pendant lequel le concurrent est retenu par les Officiels sera enregistré et déduit du temps total mis par le concurrent pour effectuer le parcours.
Tout concurrent dépassant un autre concurrent ne doit le faire qu'à un endroit sûr et adéquat. Il ne peut franchir un obstacle où se trouve déjà un concurrent qu'en prenant soin de ne pas le gêner ni de le mettre en danger.

g) Concurrent en difficulté

Si, en essayant de franchir un obstacle, un poney / cheval se trouve en difficulté de façon à se blesser ou ne pouvoir continuer sans aide extérieure, le concurrent doit descendre du poney / cheval et est éliminé.
L'Officiel décidera si des parties de l'obstacle doivent être démontées ou si la situation nécessite une aide extérieure.

h) Arrêt d'un concurrent

Si l'une des parties d'un obstacle est obstruée par un concurrent en difficulté, si un obstacle a été démonté, démoli et n'est pas encore reconstruit ou dans toute autre circonstance similaire, les concurrents suivants doivent être arrêtés.
Dans un tel cas, un Officiel se placera sur la route du concurrent suivant. Il agitera un fanion rouge pour lui indiquer qu'il doit s'arrêter. L'Officiel n'arrêtera les concurrents que sur l'ordre du Président du Jury ou en cas d'urgence à son propre obstacle.

Le temps durant lequel le concurrent a été arrêté, dès le moment où il a franchi le point d'arrêt jusqu'à ce qu'il ait franchi à nouveau ce même point après avoir reçu l'ordre de poursuivre l'épreuve, sera enregistré et déduit du temps total mis par le concurrent pour effectuer le parcours.
Le temps est enregistré dès le moment où le concurrent a franchi au galop le point d'arrêt, et non après son arrêt, ni après un départ du point d'arrêt.

i) Parcours

1 - Fanions

- Double fanionnage : obstacle avec option ou alternative.

Des options ou des obstacles alternatifs peuvent être signalés par des fanions séparés et doivent être identifiés par le même numéro/lettre indiquant le tracé direct. Dans ce cas, les deux paires de fanions doivent être marquées par une ligne noire.

- Fanions de direction et signaux

De la même couleur que les numéros des obstacles de l'épreuve, placés de 1,50 m à 2 m du sol, ils indiquent uniquement la direction à suivre. Ils servent à aider le concurrent à trouver son chemin. Passer à leur proximité n'est pas obligatoire.

Afin de faciliter les reconnaissances des parcours, nous vous conseillons d'utiliser les couleurs suivantes pour les fonds de numéros :

BLANC	Pro Elite	Amateur 4	Club Elite / Club E Elite	As Poney 2
JAUNE	Pro 1		Club 1 / Club E1	Poney Elite
ROUGE	Pro 3	Amateur Elite	Club 2 / Club E2	Poney 1
VERT	Pro 4	Amateur 1		As Poney Elite
BLEU		Amateur 3		As Poney 1
ORANGE	Pro 2			Poney 2
NOIR			Club 3	Poney 3
BLEU CIEL		Amateur 2		

2 - Numéros et lettres

Lorsqu'un obstacle peut être franchi en un seul effort, mais qu'il comporte des options indiquant deux efforts ou plus, chacune des options doit être désignée par une lettre en tant qu'élément.
Chaque obstacle du cross sera numéroté. Quand un parcours est utilisé pour plusieurs niveaux d'épreuve, la numérotation non linéaire peut être utilisée. Elle est alors précisée sur le plan du parcours.
Sur le cross, les obstacles comportant des éléments ou des options seront indiqués d'une lettre (A, B, C, etc.). Un PO n'est pas un obstacle, chaque PO du Cross sera numéroté hors série de numérotage des obstacles, et indiqué sur le plan du parcours comme faisant partie du parcours de cross.

3 - Jalons

Le jalonnement du parcours de cross par un panneau toutes les minutes est obligatoire.

4 - Distances et vitesses

Les distances et les vitesses exigées sont fixées selon le degré de difficulté que les organisateurs veulent donner à l'épreuve entière. Dans les limites prescrites dans les normes techniques, les Chefs de piste peuvent choisir les distances les plus appropriées au terrain ainsi qu'à la qualité et au niveau de préparation des concurrents.

j) Lignes de départ et d'arrivée

Les lignes de départ et d'arrivée sont fanionnées.
Le premier obstacle devra se situer au moins à 40 m de la ligne de départ. Le dernier obstacle du cross ne sera pas situé à moins de 30 m ni à plus de 75 m de la ligne d'arrivée.

k) Plan du parcours

Chaque concurrent peut recevoir à l'avance un plan indiquant le tracé des parcours.
Le plan définitif est celui présent sur le tableau d'affichage au moment du premier départ sur le cross. Lui seul fait foi en cas de réclamation. Le parcours ne peut être modifié à partir du moment où le départ pour le cross a été donné au premier concurrent.

Le Président du Jury, en concertation avec le Chef de piste, peut suspendre l'épreuve pour une remise en état du terrain et/ou d'un obstacle. Exceptionnellement, il est possible d'envisager de supprimer l'obstacle ou de le remplacer. Les pénalités reçues à cet obstacle seront alors supprimées, sauf les cas d'élimination. Si le tracé est revu de telle manière que le temps doive être modifié, les pénalités de temps seront réajustées.

En épreuves Amateur et Pro, les reconnaissances officielles du chef de piste ou de son assistant sont obligatoires.

C - Saut d'obstacles

Lorsque le saut d'obstacles est la dernière épreuve, l'ordre de départ peut être l'ordre inverse du classement provisoire établi après le dressage et le cross et le concurrent ayant le plus de pénalités part le premier. L'organisateur informe les concurrents par le tableau d'affichage.

Le saut d'obstacles ne pourra débuter qu'une heure, au minimum, après la fin de l'épreuve de fond.
Les règles sont celles du Règlement de saut d'obstacles.

VIII - PENALITES

Art 8.1 - Définition des fautes

En cross, les fautes aux obstacles sont le refus, le dérobé et la volte. Ces fautes sont pénalisées à moins qu'elles ne soient pas nettement associées avec le franchissement ou la tentative de franchissement d'un obstacle ou élément numéroté.

A - Refus

Aux obstacles ou éléments en hauteur, de plus de 30 cm, un poney / cheval est considéré avoir refusé s'il s'arrête devant l'obstacle à franchir. Le saut de pied ferme sur un obstacle de plus de 30 cm est pénalisé d'une monte dangereuse.
Sur tous les autres obstacles, de 30 cm ou moins, un arrêt suivi immédiatement d'un saut de pied ferme n'est pas pénalisé. Si l'arrêt se maintient ou se prolonge de quelque façon que ce soit, il s'agit d'un refus.
Le poney / cheval peut faire un pas de côté, mais s'il recule, ne serait-ce que d'un pied, c'est un refus.
Après un refus, si le concurrent redouble ou renouvelle ses efforts sans succès ou si le poney / cheval est présenté à l'obstacle après avoir reculé et si le poney / cheval s'arrête et recule à nouveau, il s'agit d'un deuxième refus et ainsi de suite.

B - Dérobé

Un poney / cheval est considéré comme ayant dérobé sur le cross quand, présenté devant un élément ou un obstacle, il évite de franchir l'élément ou l'obstacle de telle sorte que la tête, la nuque, les pointes des deux épaules du cheval ne passent pas entre les fanions de l'obstacle.
Si un fanion est délogé, l'arrière-main du cheval doit sauter la hauteur de la partie solide de l'obstacle pour ne pas être pénalisé d'un dérobé.
Un concurrent peut, en tout temps, décider de modifier son tracé sans pénalité, même à la suite d'une erreur à un obstacle ou à un élément précédent.

Règle des 9 points pour les épreuves Pro:
Passage incorrect entre les fanions :
Cette règle s'applique si, le cheval, dans son avant main comme dans son arrière main (sans considérer les membres) s'est élevé de la hauteur de l'obstacle, donc a tenté de sauter, la tête et l'encolure étant bien entre les fanions, mais qu'une pointe au moins d'une épaule n'est pas passée strictement dans les fanions comme placés initialement.

C - Volte

Un poney / cheval sera pénalisé pour une volte quand, présenté à un obstacle, il recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir l'obstacle ou un élément d'un obstacle multiple.
Après avoir été pénalisé pour un refus, un dérobé ou une volte, un concurrent peut recouper sa trace initiale en effectuant une ou plusieurs voltes sans pénalité jusqu'à ce qu'il présente son poney / cheval de nouveau à l'obstacle.
Aux obstacles numérotés séparément, le concurrent peut faire des voltes entre et autour des obstacles sans pénalité pourvu qu'il n'ait pas présenté son poney / cheval à l'obstacle suivant. Une volte sera toujours pénalisée lorsqu'elle est faite entre les éléments d'un obstacle multiple.

D - Chutes

Un concurrent est considéré comme ayant fait une chute, quand il y a séparation de corps avec son poney / cheval.
Un poney / cheval est considéré comme ayant fait une chute lorsque son épaule et sa hanche ont touché le sol et/ou l'obstacle ou qu'il se trouve coincé dans un obstacle de façon à se blesser ou à ne pas pouvoir continuer sans aide extérieure.
La chute est éliminatoire quel que soit l'endroit du parcours où elle survient.
Tout cavalier éliminé pour chute devra se présenter au service de secours du concours afin d'être examiné.

1 - Après une chute, tout cavalier doit être examiné par le service de secours.
Après une chute, tout poney / cheval doit être examiné par le vétérinaire ou par le Président du jury.

2 - En épreuves Club, Poney et Amateur, un poney / cheval éliminé pour chute sur le cross, niveau 2, 3 ou 4, sera identifié comme tel aux résultats. Avant toute nouvelle participation sur un niveau identique ou supérieur en concours national ou toute sélection internationale, ce poney /cheval devra

obligatoirement participer et terminer la fois suivante, une épreuve d'un niveau inférieur à celui sur lequel la chute est advenue, sous peine de disqualification.
Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve d'un niveau inférieur dans une même division, cette mesure ne s'applique pas.

3 - L'organisateur doit obligatoirement enregistrer chaque chute avec la saisie des résultats, en signalant le degré de gravité selon le barème suivant soit pour le cavalier, soit pour le poney/cheval soit les deux :
Chute niveau 1 : chute n'étant pas due à un obstacle, sans gravité.
Chute niveau 2 : chute due à un obstacle, pas de lésion, ni pour le cavalier, ni pour le poney / cheval.
Chute niveau 3 : chute ayant entraîné l'évacuation et nécessite une consultation.
Chute niveau 4 : chute ayant entraîné une hospitalisation pour le cavalier ou pour le poney / cheval ou état grave

Le non respect de l'enregistrement de l'identification des éliminations pour chute de l'équidé ou des rapports de chute aura pour conséquence le non traitement des résultats par les services informatiques.

Chute au terrain d'entraînement: tout cavalier ayant chuté sur le terrain d'échauffement devra être examiné par le service de secours avant de reprendre l'échauffement ou la compétition. Tout poney / cheval, ayant chuté sur le terrain d'échauffement devra être examiné au moins par un membre du jury avant de reprendre l'échauffement ou la compétition.

E - Obstacles composés de plusieurs éléments

En cross, en cas de faute sur un des éléments d'une combinaison d'obstacles, le concurrent peut :
- soit retenter directement de sauter l'élément où la faute a été commise,
- soit re-sauter tout ou partie des éléments déjà franchis de la combinaison.

S'il refuse, dérobe ou effectue des voltes sur un élément, quel qu'il soit, il est autorisé à reprendre tout élément déjà franchi, bien qu'il risque d'être pénalisé pour n'importe quelle faute, même s'il a franchi avec succès un de ces éléments.
Si après un refus, un dérobé ou une volte, il désire passer à contresens à travers les fanions, afin de reprendre un élément, il peut le faire sans pénalité (contre bas/ contre haut)
Pour tout obstacle dont la distance entre 2 éléments est de 5 mètres ou moins : quand un cheval a passé le premier élément sans pénalité, il sera considéré comme ayant été présenté au second élément.
Il en est de même si ce saut est entre le 2ème et le 3ème élément.
Si un cavalier change d'avis en sautant le premier élément et ensuite prend l'option longue, il sera pénalisé d'un refus.

F - Aide de complaisance interdite

Est considérée comme aide de complaisance interdite toute intervention d'un tiers, sollicitée ou non, faite dans le but de faciliter la tâche du concurrent ou d'aider le poney / cheval.
Il est notamment interdit :
- de rejoindre intentionnellement ou d'attendre un autre concurrent et de continuer le parcours avec lui,
- de se faire suivre, précéder ou accompagner sur quelques sections du parcours, par tout véhicule, cycle, motorisé ou non, piéton ou concurrent non en compétition,
- de poster à certains endroits des amis pour qu'ils lui indiquent la direction ou lui donnent des renseignements au passage,
- de poster quelqu'un à un obstacle pour qu'il stimule le poney / cheval de quelque façon que ce soit,
- de modifier les obstacles ou une partie du parcours, y compris par exemple, les fanions, flèches, indicateurs, jalons, cordes, arbres, branches, fil ou barrières, qu'ils soient fixes ou démontables,
- l'emploi d'appareils électroniques récepteurs par les concurrents et les membres d'une équipe ou Officiels, est formellement interdit,
- les téléphones mobiles ne peuvent être portés ou utilisés par les concurrents à poney / cheval pendant le parcours.

Dans le cas d'une aide de complaisance par un Officiel, celui-ci est passible d'une sanction.

Exceptions
En cross, un concurrent peut être aidé à rajuster son harnachement, à ramasser une partie de son harnachement ou de son équipement. Dans ce cas, le concurrent est autorisé à mettre pied à terre sans encourir d'élimination, être aidé à se remettre à poney / cheval, le chronomètre n'est pas arrêté. Protection individuelle céphalique ou lunettes peuvent être remises à un concurrent sans qu'il descende de poney / cheval.

Une aide de complaisance destinée à mettre en sécurité un cavalier n'est pas pénalisée. Le Jury estime la nécessité ou non de pénaliser le concurrent pour une monte dangereuse.

Art 8.2 - Pénalités

A - Dressage

Les points de pénalité sont déduits sur le protocole de chaque juge du total des points obtenus par le concurrent	**Club, Poney, Amateur et Pro**
Toute erreur de parcours, indiquée ou non par le son de cloche : la première fois	2 points
Toute erreur de parcours, indiquée ou non par le son de cloche : la deuxième fois	4 points
Toute erreur de parcours, indiquée ou non par le son de cloche : la troisième fois Cependant, le concurrent est autorisé à continuer son travail et des notes lui sont attribuées régulièrement jusqu'à la fin	Elimination
Ne pas saluer lors des arrêts d'entrée et de fin	erreur de parcours
Sortie du concurrent, si l'entrée de la piste en A est ouverte ou si la lice est discontinue	erreur de parcours
Sortie de la carrière en franchissant les lices (4 pieds dehors)	Elimination
Entrée avant la cloche	2 points
Entrer avec la cravache autour et dans le rectangle	2 points
Conserver la cravache après la 3ème figure	Elimination
Défaut de harnachement (entrée avec protections…) autour et dans le rectangle	2 points
Défaut(s) de tenue	2 points
Boiterie caractérisée	Elimination
Rupture du mouvement vers l'avant pendant plus de 20 secondes	Elimination
Chute du cheval et/ou du concurrent	Elimination
Moins de 45% à la moyenne du test de Dressage	Retrait règlementaire
Aide de complaisance	10 points
Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury	10 points

B – Cross

	Club, Poney et Amateur	Pro
Pénalisation en points pour le temps dépassé	0,4 par seconde	
Double du temps accordé	Elimination	
1ère désobéissance sur un obstacle	20 points	
2ème désobéissance au même obstacle	40 points	
3 désobéissances sur l'ensemble du parcours	Elimination	
La destruction d'un obstacle équipé d'une technologie déformable	5 points	
Erreur de parcours non rectifiée	Elimination	
Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours	Elimination	
Oublier un passage obligatoire ou le prendre à l'envers	10 points	Elimination
Deuxième tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative	Elimination	/
Saut d'un obstacle à l'envers ou déjà sauté	Elimination	
Aide de complaisance	10 points	Elimination
Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop	10 points	Elimination
Monte dangereuse	10 points	25 points
Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury	Elimination	
Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury	10 points	
Temps inférieur de plus de 15 secondes au temps accordé	1 point par seconde d'avance	
Arrivée dans le temps accordé après une ou plusieurs désobéissances	10 points	
Modifier son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité à partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée	10 points	
Allure spécifique non respectée Cf Art 7.2 B3e	10 points	
Passage incorrect entre les fanions CF Art 8.1.B	/	9 points
Franchir un obstacle fanionné ou non d'une norme technique inférieure ou équivalente / sauter les ficelles qui séparent du public	10 pts	25pts
Franchir un obstacle fanionné ou non d'une norme technique supérieure	Elimination	

Autres cas d'élimination sur le cross

- Franchir ou tenter de franchir un obstacle sans protection individuelle céphalique ou avec une jugulaire détachée.
- Faire délibérément obstruction à un concurrent en train de dépasser ou ne pas suivre les instructions des Officiels alors que le concurrent est sur le point d'être dépassé.
- Mettre en danger un autre concurrent en essayant de le dépasser.
- Ne pas s'arrêter lorsqu'un Officiel le demande.
- Boiterie ou épuisement à l'inspection des poneys / chevaux.
- Reprendre un obstacle déjà franchi, à l'exception des cas de combinaisons d'obstacles.

Pour tous cas d'élimination sur le cross, le concurrent rentre immédiatement au pas ou à pied.

C - Saut d'obstacles

	Club, Poney, Amateur	Pro
Double du temps accordé	Elimination	
Pénalisation pour temps optimum dépassé	0,4 point/seconde commencée	
1ère désobéissance	4 points	
2ème désobéissance	4 points	Elimination
3ème désobéissance	Elimination	/
Obstacle renversé	4 points	
Correction de temps pour obstacle détruit non franchi	+ 6 secondes	
Chute du cavalier ou du poney / cheval	Elimination	
Aide de complaisance (sauf autorisation du jury pour aider le poney/cheval à rentrer dans la carrière)	10 points	Elimination
Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury	10 points	
Plus de 16 points aux obstacles sauf si CSO en dernier test	Retrait règlementaire	

Art 8.3 – Interdiction de concourir / fermeture d'épreuves

Pour toutes les divisions : un couple ayant été éliminé et/ou ayant abandonné et/ou ayant été sanctionné de retrait règlementaire deux fois consécutivement devra obligatoirement finir dans le niveau inférieur à la 2ème élimination/ abandon/ retrait règlementaire qui a eu lieu, un cross sans pénalité aux obstacles avant de pouvoir concourir à nouveau dans le niveau où la deuxième élimination/ abandon est survenue. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.
Par exemple, un couple éliminé en Amateur 2, puis éliminé en Amateur 3 devra finir une Amateur 4 avant de pouvoir refaire une Amateur 3.
Un couple ayant été sanctionné par deux montes dangereuses dans les 12 mois dans un niveau devra obligatoirement finir dans le niveau inférieur un cross sans pénalité aux obstacles avant de pouvoir concourir à nouveau dans le niveau où la deuxième monte dangereuse est survenue. Dans le cas contraire, il sera disqualifié.
Lorsqu'il n'y a pas d'épreuve d'un niveau inférieur dans une même division, ces mesures ne s'appliquent pas.

IX - CLASSEMENT

Art 9.1 - Calcul des résultats

A – Dressage

a) Epreuves Pro, Amateur Elite, Amateur 1, As Poney Elite et As Poney 1

On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque Juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque Juge.
Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque Juge et en le divisant par le nombre de Juges, en arrondissant le résultat à deux décimales.
Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.
Arrondir le résultat à 2 décimales signifie que tout score de x.x5 et au-dessus est arrondi au chiffre supérieur, tous les scores inferieurs à x.x5 est arrondi au chiffre inférieur.

Exemple 1:
Total maximum des points par juge : 290

Juge 1 : 190 points
Juge 2 : 196 points

(190/290)*100=65,52%
(196/290)*100=67,59%

Pourcentage Moyen : (65,52 +67,59)/2= 66.56%

100 – 66.56 = 33.44 donc 33.4 points de pénalité

Exemple 2 :
Total maximum des points par juge : 200
Juge 1 : 124 points
Juge 2 : 135 points

(124/200)*100=62%
(135/200)*100=67,5%

Pourcentage Moyen : (62 +67,5)/2= 64,75%

100-64,75= 35.25 donc 35.3 points de pénalité
Exemple de calcul des points dans un tableau informatique

	Total maximum des notes	Note Juge 1	Note Juge 2	Pourcentage Juge 1	Pourcentage Juge 2	Pourcentage moyen	Points de pénalité
	NMax	J1	J2	M1 =(J1/Nmax)*100	M2=(J2/Nmax)*100	Moy = (M1+M2)/2	Pts = 100 - Moy
Exemple 1	290	190	196	65,52	67,59	66.56	33.4
Exemple 2	200	124	135	62	67.5	64.75	35.3

a) Epreuves Amateur 2, 3 et 4, Club, Poney et As Poney 2

On calcule le pourcentage du concurrent en divisant le total des notes positives de chaque Juge, moins les erreurs de parcours, par le maximum possible de notes et en multipliant par 100. Ce résultat est arrondi à deux décimales. La valeur obtenue est considérée comme note individuelle pour chaque Juge. Le pourcentage moyen pour chaque concurrent est obtenu en additionnant le pourcentage de chaque Juge et en le divisant par le nombre de Juges, en arrondissant le résultat à deux décimales.
Pour convertir ce pourcentage moyen en points de pénalité, ce total est soustrait de 100 et multiplié par 1,5 en arrondissant à une décimale. Le total final est le résultat en points de pénalité de la reprise.

Exemple 1:
Total maximum des points par juge : 290
Juge 1 : 190 points
Juge 2 : 196 points

(190/290)*100=65,52%
(196/290)*100=67,59%

Pourcentage Moyen : (65,52 +67,59)/2= 66,55%

(100-66,55)*1,5= 50,2 points de pénalité

Exemple 2 :
Total maximum des points par juge : 200
Juge 1 : 124 points
Juge 2 : 135 points

(124/200)*100=62%
(135/200)*100=67,5%

Pourcentage Moyen : (62 +67,5)/2= 64,75%

(100-64,75)*1,5= 52,875 donc 52.9 points de pénalité

Exemple de calcul des points dans un tableau informatique :

	Total maximum des notes	Note Juge 1	Note Juge 2	Pourcentage Juge 1	Pourcentage Juge 2	Pourcentage moyen	Points de pénalité
	NMax	J1	J2	M1 =(J1/Nmax)*100	M2=(J2/Nmax)*100	Moy = (M1+M2)/2	Pts = (100-Moy)*1,5
Exemple 1	290	190	196	65,52	67,59	66,55	50,2
Exemple 2	200	124	135	62	67.5	64.75	52.9

B - Cross

Les résultats s'obtiennent en additionnant les pénalités de chaque concurrent pour fautes aux obstacles et les pénalités de temps.

C - Saut d'obstacles

Le parcours est effectué sans barrage, avec un temps accordé. Le fait d'effectuer le parcours en moins de temps que le temps accordé n'entraîne aucune bonification, mais tout excédent de temps sur le temps accordé est pénalisé de 0,4 point par seconde commencée.
Les résultats du saut d'obstacles s'obtiennent en additionnant les fautes aux obstacles et celles encourues pour temps dépassé.

Art 9.2 - Classement final

À l'issue du 2ème test, les résultats et le classement provisoire correspondant sont établis et affichés.
À l'issue du 3ème test, sur la base des résultats définitifs, il est établi et affiché un classement.
On totalise les points obtenus dans chacun des trois tests : dressage, cross et saut d'obstacles. Les concurrents sont classés dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs concurrents, le classement final est décidé dans l'ordre suivant pour les départager :
a) Le meilleur score de cross, y compris les pénalités pour fautes aux obstacles, les pénalités de temps et toute autre pénalité encourue par l'athlète lors du cross.
b) Le meilleur score de dressage.
c) Le meilleur temps du cross. Le meilleur temps étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.
d) Le meilleur score en saut d'obstacles, y compris les pénalités aux obstacles et les pénalités de temps.
e) Le temps le plus rapide en saut d'obstacles.
f) Le meilleur total des notes d'ensemble lors de l'épreuve de dressage.
g) En cas de nouvelle égalité, l'égalité est maintenue au classement final.

X - Concours Complet PONEY A

Art 10.1 - Orientation

La compétition sur Poneys A permet à de jeunes concurrents d'effectuer leurs premiers parcours et de se perfectionner dans toutes les disciplines.

Art 10.2 - Organisation

Le concours complet Poney A se dispute en individuel ou par équipes de 3 ou 4 concurrents qui doivent monter chacun un poney différent. Un poney de remplacement peut être engagé.
Les changements de monte au sein d'une équipe sont possibles uniquement avant le début des épreuves. L'équipe formée pour le premier test ne peut plus être modifiée. Deux équipes peuvent être composées des mêmes cavaliers, les couples devant être différents.

Art 10.3 - Catégories d'épreuves

La catégorie A est répartie en 2 indices accessibles aux cavaliers de 12 ans et moins.
Dans les championnats départementaux, des territoires et nationaux, les limitations d'âge supplémentaires suivantes sont appliquées :
Indice Elite : âge 12 ans maximum
Indice 1 : âge 10 ans maximum,

Art 10.4 - Normes techniques

A - Dressage

Reprise CCE individuel et équipe en catégorie Poney A 1
Reprise CCE individuel et équipe en catégorie Poney A Elite
Le texte des reprises est disponible sur www.ffe.com

B - Saut d'obstacles

CSO	A ELITE	A1
Distance en mètres environ	180 à 250	
Vitesse en mètres/minute	200	
Temps limite en minutes et secondes à ne pas dépasser sous peine d'élimination	Deux fois le temps accordé	
Nombre d'obstacles	10 dont 2 dispositifs obligatoires	8 dont 2 dispositifs obligatoires
Hauteur des verticaux en cm	50	40
Rivière	Interdite	Interdite
Oxers carrés	Interdits	Interdits
Oxers, hauteur maximum en cm Oxers, largeur maximum en cm	50 50	40 40
Combinaisons	Double autorisé	

C – Cross

CROSS	A ELITE	A1
Distance en mètres environ	600 à 1 000	700 maximum
Vitesse en mètres/minute	270	250
Temps limite en minutes et secondes à ne pas dépasser sous peine d'élimination	Double du temps idéal	
Nombre d'obstacles	8 à 10	8
Nombre d'efforts au maximum	12	8
Nombre de combinaisons	2	0
Nombre d'éléments composant une combinaison	2	0
Hauteur maximum pour la partie fixe	40 à 50	40 à 50
Largeur maximum des obstacles de volée (oxer,...) - au point le plus haut - au point le plus bas	50 à 80	50 à 80
Largeur maximum du fossé	50	50
Contre-bas (limité à 2 et non successifs)	50	50
Hauteur maximum des haies	50	50

Le parcours du cross se dispute au chronomètre, avec un temps fixé.

Art 10.5 - Déroulement

A - Dressage

Ce test s'effectue en individuel ou par équipe pour les épreuves par équipe. Quand le jury est composé de 2 Juges, il faut prendre la moyenne des 2 notes. A l'issue de ce test, un classement est établi et affiché.

B - Saut d'Obstacles

Cette épreuve s'effectue individuellement.
Les dispositifs sont les mêmes que pour le CSO Poney A

C - Cross

Ce test s'effectue individuellement.
Le temps de base est calculé en fonction de la distance exacte du parcours. Il est affiché avant le début du test.
Chaque obstacle est matérialisé par 2 fanions encadrant le saut, et 2 fanions matérialisant une porte de secours, que les concurrents prendront s'ils ne peuvent franchir l'obstacle. Dans les combinaisons, une seule porte est matérialisée. Cette porte se trouve si possible à côté du dernier élément de l'obstacle.

Art 10.6 - Pénalités

A - Dressage

Pénalité pour l'épreuve de dressage :

- Erreur de parcours .....moins 2 points
- Un ou plusieurs concurrents sort de la carrière en franchissant la lice .....moins 10 points
- Chute d'un ou plusieurs cavaliers.....moins 10 points

Les points de pénalités sont soustraits au total des notes de chaque juge, avant conversion sur 20 points.

B - Saut d'Obstacles

Pénalité pour l'épreuve de saut d'obstacles :

1ère désobéissance ..... 4 points
2ème désobéissance ..... 4 points
3ème désobéissance .....Eliminé

Obstacle renversé ..... 4 points
Chute du cavalier et/ou du poney..... Elimination
Pénalisation en secondes pour temps dépassé, par seconde commencée..... 0,4 point

Résultats du saut d'obstacles par équipe :
Le résultat de cette épreuve est calculé en additionnant le total des trois meilleurs résultats de l'équipe, en prenant en compte les pénalités de points puis le temps.

C – Cross

Pénalité pour l'épreuve de cross :

- Désobéissance sur un obstacle.....20 points
- Passage d'une porte de secours.....30 points
- Passage d'une porte de secours sans tentative préalable .....50 points
- Pénalisation en points pour le temps dépassé ..... 0,4 par seconde
- Double du temps accordé ..... Elimination
- Erreur de parcours..... Elimination
  (Oubli d'un obstacle, saut d'un obstacle à l'envers, saut d'un obstacle déjà sauté, …)
- Chute du cavalier ou du poney en tout point du parcours ..... Elimination
- Oublier un passage obligatoire ou le prendre à l'envers .....10 points

Un cavalier peut prendre une porte de secours directement sans présentation à l'obstacle.
Un cavalier peut prendre la porte après une ou plusieurs tentatives sur un obstacle.
Un cavalier doit prendre la porte après 3 tentatives, le commissaire peut lui indiquer.
Dans tous les cas ci-dessus les pénalités sont comptabilisées pour chaque refus et chaque porte.

Le refus et le dérobé sont définies tel que dans l'art Art 8.1 - Définition des fautes sur le cross.
Si le concurrent dérobe et franchit sans le vouloir la porte de secours, il peut revenir franchir l'obstacle correctement. Il encourt seulement les pénalités pour la désobéissance.

Résultat du cross par équipe :
Le résultat de l'équipe est calculé en additionnant les points des trois meilleurs concurrents.

Art 10.7 - Classement

A - Classement de chaque test

Chaque test donne lieu à un classement indépendant.
En cas d'égalité dans chacun des tests, le/les individuels ou la/les équipes suivantes sont créditées d'une place supplémentaire.

Exemple : Equipe A et B, 1ère ex-æquo. Equipe C, 3ème.

Les trois tests sont indépendants donc :
- Un concurrent ou une équipe éliminé(e) sur l'un des tests peut participer aux autres tests.

Elimination d'une équipe:
Une équipe est éliminée s'il ne reste que 2 couples non éliminés sur le test de saut d'obstacles ou sur le test de cross.

B - Classement général

Le classement général est obtenu en additionnant les classements de chaque individuel/ équipe dans chaque test. 1e, 1pt, 2e, 2pts, 3e, 3pts, etc.

Exemple : Equipe/individuel classée : 1ère en dressage = 1 point.
3ème en CSO = 3 points.
5ème en cross = 5 points.
Total = 9 points
L'équipe/individuel gagnant(e) est celle ayant le plus petit nombre de points.

Ex-æquo :
En cas d'égalité, les équipes/individuels sont départagées dans l'ordre par :
- le résultat du cross,
- le résultat du dressage.

XI - DERBY CROSS

Art 11.1 - Orientation

Le derby cross consiste à enchainer en extérieur sur terrain varié un parcours d'obstacles, certains étant entièrement mobiles et d'autres naturels avec partie supérieure éventuellement mobile. Il permet de valoriser une équitation d'extérieur et d'acquérir une technique de saut en terrain varié où prédomine la recherche du rythme et de l'équilibre. Il combine les sensations du cross avec la précision du saut d'obstacles.

Art 11.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques du test de cross du concours complet s'appliquent, en dehors des dispositions propres au derby cross.
Le derby cross se court comme une épreuve à part entière, ou peut être combiné à un test de dressage. Dans ce cas il est appelé Derb'eventing.
Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires ou régional en derby cross.

Art 11.3 - Catégories d'épreuves

Le Derby Cross est une épreuve déclinable en Poney, Club, Club E, Amateur et Pro.

Art 11.4 - Terrains et obstacles

Terrain
Un parcours de derby cross doit être tracé en extérieur en tenant compte de la qualité du sol. Il doit imposer au concurrent d'être toujours maître de la vitesse et de l'équilibre de son poney / cheval. Il doit permettre aux services de secours d'intervenir en tout lieu.
Le terrain du parcours de derby cross doit être varié mais galopant.
Les montées et les descentes mettent en valeur le degré de préparation des poneys / chevaux et leur équilibre en terrain varié.
Du 1er novembre au 31 mars, les parcours de Derby Cross peuvent se dérouler sur une carrière. Celle-ci doit mesurer au moins 4000 m^2.

Tracé du parcours
Il doit être coulant et les changements de direction harmonieux.
Pour simplifier les opérations de chronométrage, il est recommandé de situer le départ et l'arrivée au même endroit.
Le tracé du parcours, mesuré précisément, doit être affiché, avec l'indication du temps accordé, au moins une heure avant le début de l'épreuve.

Obstacles
Le parcours doit être composé au minimum de 50% d'obstacles naturels, les autres obstacles pouvant être entièrement mobiles de type CSO.

Tous les obstacles naturels dont une partie est au-dessus du niveau du sol peuvent être surmontés d'une ou plusieurs barres d'obstacles mobiles de couleurs. Les barres « naturelles » ne sont pas autorisées. L'emplacement des obstacles est choisi en fonction des ressources du terrain.
Tous les obstacles naturels de type fossé, butte, contre-haut, contrebas, gué, piano, panoramique, peuvent être utilisés et ne sont pas surmontés d'une barre d'obstacles.
Toutes les traversées de plans d'eau doivent avoir un fond ferme et stable et ne doivent pas présenter d'éléments nuisibles à la sécurité des concurrents.
Eviter les obstacles creux.
Les plans verticaux doivent être obligatoirement appelés.
Des fiches de sécurité sont obligatoires à partir de 1 m sur le deuxième et éventuel troisième plan de l'obstacle.
Les combinaisons sont 5 cm moins hautes que la cote de l'épreuve. Quand un oxer est au maximum des cotes, il doit être montant. La hauteur d'un obstacle est mesuré à partir du point où un poney / cheval moyen est censé prendre sa battue d'appel.
L'obstacle n°1 est toujours un obstacle de CSO.

Art 11.5 - Normes techniques

Epreuves	A1	A Elite	Poney 3	Poney 2 Club 3	Poney 1 Club 2 Club E2	Poney Elite Club E1 Club 1	As Poney 2 Club E Elite Club Elite Amateur 4	As Poney 1 Amateur 2/3	Am 1 Pro 4
Distance en mètres	**400 à 500**	**400 à 600**	**400 à 500**	**400 à 600**	**500 à 700**	**500 à 800**	**700 à 1000**	**800 à 1200**	**800 à 1500**
Vitesse m/min	**230**	**250**	**330**	**330**	**380**	**400**	**410**	**450**	**450**
Nb d'obstacles	*8*	*8 à 10*	*6 à 8*	*8 à 10*	*8 à 12*	*10 à 12*	*Libre*	*Libre*	*Libre*
Nb d'efforts maxi	*8*	*12*	*8*	*10*	*14*	*16*	*18 en Club 22 en Poney 16 en Amat*	*20 en amat 3 26 en amat 2 et as poney 1*	*26*
Nb de combinaisons maxi	*0*	*2*	*0*	*0*	*2*	*2*	*Libre en Club/Poney 1 en Amat*	*Libre*	*Libre*
Nb d'éléments composant une combinaison	*0*	*2*	*0*	*0*	*2*	*3*	*Libre*	*3 en amat 3 et libre en amat2 et as poney 1*	*3*
Hauteur maxi en cm	*40 à 50*	*40 à 50*	*50*	*60*	*70*	*80*	*90*	*100*	*105*
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	*50*	*50*	*50*	*70*	*80*	*90*	*100*	*120*	*130*
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	*50*	*80*	*100*	*100*	*120*	*120*	*150*	*180*	*190*
Largeur maxi en cm du fossé	*50*	*50*	*100*	*100*	*100*	*120*	*150*	*250*	*260*
Contre bas en cm	*50*	*50*	*80*	*80*	*90*	*110*	*120*	*130*	*140*

En cas de nécessité, le Président du jury, en concertation avec le Chef de piste, peut baisser la vitesse du derby cross de 10 à 50 m/mn.

Art 11.6 - Règles particulières pour l'épreuve

a) Temps

Temps optimum
Le temps optimum est le temps mis pour parcourir la distance choisie à la vitesse choisie.
Une fourchette de 5 secondes en dessous et 5 secondes au-dessus du temps optimum permet au cavalier de ne pas avoir de pénalités.
Si un concurrent n'est pas dans la fourchette de 10 secondes, il lui sera compté des points de pénalité.

Temps limite
Le temps limite est équivalent au double du temps optimum.

Mesure
Le temps du parcours est enregistré en secondes. Toute seconde commencée est arrondie à la seconde supérieure.
Si l'organisateur possède un chronométrage électronique, le temps du parcours est enregistré en secondes et centièmes de secondes.

b) Obstacles déplacés ou renversés suite à désobéissance

Si, par suite d'une désobéissance, un concurrent déplace ou renverse un obstacle ou si la nature de l'obstacle est changée, le chronomètre est arrêté par le jury ou le commissaire à l'obstacle jusqu'à ce que l'obstacle soit reconstruit. Le concurrent sera pénalisé par un refus.
Le chronomètre est remis en marche lorsque le poney / cheval se présente devant l'obstacle où le refus a eu lieu.
Il est interdit de reprendre un obstacle déjà sauté, sous peine d'élimination, à l'exception des cas prévus pour les obstacles composés de plusieurs éléments.

c) Obstacles composés de plusieurs éléments

En cas de désobéissance sur un des éléments d'une combinaison d'obstacles, le concurrent peut :
- soit re-tenter directement de sauter l'élément où la désobéissance a été commise,
- soit re-sauter tout ou partie des éléments déjà franchis de la combinaison.

S'il refuse, dérobe ou effectue des voltes sur un élément, quel qu'il soit, il est autorisé à reprendre tout élément déjà franchi s'il n'a pas été modifié, bien qu'il risque d'être pénalisé pour n'importe quelle faute, même s'il a franchi avec succès un de ces éléments.
Si après un refus, un dérobé ou une volte, il désire passer à contresens à travers les fanions, afin de reprendre un élément, il peut le faire sans pénalité. Dans tous les cas, un élément qui a été déplacé ou renversé ne pourra pas être refranchi sans arrêt du chronomètre pour remise en place de l'obstacle.

d) Obstacles déplacé ou renversé

Le jury doit s'assurer que tous les obstacles sont remis en état avant de donner le départ au cavalier suivant. Si un obstacle n'a pu être reconstruit avant l'arrivée du cavalier suivant, les concurrents doivent être arrêtés jusqu'à ce que l'obstacle soit remis en place.

e) Minutes

Le jalonnement du parcours est autorisé.

f) Allure spécifique

A partir de l'avant dernier obstacle et jusqu'à la ligne d'arrivée, modifier son allure en repassant au trot, ou son tracé dans le but de ne pas encourir de pénalité de temps est pénalisable.

Art 11.7 - Pénalités

- Ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury, entrée ou départ avant le signal du jury, défaut de tenue ou de harnachement, brutalité envers un poney /cheval, sont pénalisés de 10 points pour chaque infraction.
- Pénalisation en points pour le temps dépassé (5" au dessus du temps optimum) ..... 0,4 pt / sec (sauf Poney A)
- Pénalisation en points pour le temps inférieur (5" en dessous du temps optimum) ..... 1 pt / sec (sauf Poney A)
- Double du temps accordé..... Elimination
- 1ère désobéissance ..... 20 points
- 2ème désobéissance au même obstacle.....40 points
- 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours..... Elimination
- Obstacle renversé..... 4 points
- La destruction d'un obstacle de cross équipé d'une technologie déformable.....5 points
- Erreur de parcours non rectifiée..... Elimination
- Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours ..... Elimination
- Deuxième tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative.....10 points
- Saut d'un obstacle à l'envers ..... Elimination

- Saut d'un obstacle déjà sauté ..... Elimination
- Aide de complaisance ..... 10 points
- Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop ..... 10 points
- Monte dangereuse ..... 10 points
- Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury ..... Elimination
- Allure spécifique non respectée ..... 10 points
- Arrivée dans le temps accordé après une ou plusieurs désobéissances ..... 10 points

Spécificité pour les catégories A

- Après deux tentatives sur un même obstacle, les concurrents franchissent la porte de sortie et poursuivent leur parcours avec 20 secondes de pénalités.
- Temps inférieur au temps accordé..... Pas de pénalité

Art 11.8 - Classement

Les résultats s'obtiennent en additionnant les pénalités de chaque concurrent pour fautes aux obstacles et les pénalités de temps. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités. En cas d'égalité, le meilleur temps départage les concurrents, il s'agit de celui étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.
Les concurrents sont classés selon les pénalités de points et l'écart de temps obtenu au-dessus ou en dessous du temps optimum.

XII - DERB' EVENTING

Art 12.1 - Orientation

Le Derb'Eventing est une discipline qui associe un derby cross avec un test de dressage de même niveau.

Art 12.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques du test de dressage du concours complet s'appliquent. Les dispositions spécifiques du test de cross du concours complet s'appliquent, en dehors des dispositions propres au derby cross.
Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires et régional en derb'eventing.

Art 12.3 - Catégories d'épreuves

Le Derb'Eventing est une épreuve déclinable en Poney, Club, Club E, Amateur et Pro.

DIVISION PONEY								
Derby cross	PONEY						AS PONEY	
	A1	A Elite	PONEY 3	PONEY 2	PONEY 1	PONEY Elite	AS PONEY 2	AS PONEY 1
Reprise de dressage CCE	A1	A Elite	Reprise Poney 3 / 2		Reprise Poney 1 / Elite		Reprise As Poney 2	Reprise As Poney 1

DIVISIONS CLUB, AMATEUR, PRO								
Derby cross	Club 3	Club 2	Club 1 Club E2 / E1	Club Elite Club E Elite	Am 4 Am 3	Am 2	Am 1	Pro 4
Reprise de dressage CCE	Club 3	Club 2	Club 1	Club Elite	Reprise Am 4, Am 3	Reprise Am 2	Reprise Am 1	Reprise Pro 4

Art 12.4 - Classement

Total des points obtenus dans chacun des deux tests : dressage + derby cross.
Total dressage : Cf. Art 9.1 - Calcul des résultats dressage du CCE
Total Derby cross : cf. pénalités et classement du Derby cross

Classement général :

Les concurrents sont classés dans l'ordre croissant des pénalités obtenues. Le gagnant de l'épreuve est celui qui a obtenu le moins de pénalités.
En cas d'égalité, le meilleur résultat du derby cross départage les concurrents, le meilleur temps étant le plus proche du temps idéal sans pénalité.
En cas de nouvelle égalité, le classement sera en faveur du concurrent ayant obtenu le meilleur total sur les notes d'ensemble au test de dressage.
En cas de nouvelle égalité, les concurrents seront ex aequo.

XIII- COUPE CROSS

Art 13.1 - Organisation

A - Orientation

La coupe Cross est une épreuve déclinable en Poney ou Club, qui se court uniquement par équipes.
Cette compétition fait appel à la pluridisciplinarité des activités que peut pratiquer un cavalier dans un centre équestre. Elle permet de valoriser l'équitation d'extérieur, le dressage et une politique d'animation des clubs en direction de tous les publics. La coupe Cross est une épreuve combinée. Sauf dispositions spécifiques ci-après, les règlements du Concours Complet pour le Dressage et le Derbycross, de l'Equifun, de l'Equifeel et de la Voltige s'appliquent.

B - Terrains et Jury

Les différents tests peuvent être disputés successivement ou simultanément selon les conditions d'organisation. Les terrains sont ceux des disciplines spécifiques. Le jury est composé d'un Président du jury Juge Club au moins et d'autant d'assesseurs que nécessaire, selon le choix de l'organisateur : ateliers simultanés ou succession des tests. Dans ce dernier cas, le même jury composé au moins du Président et d'un assesseur, suit l'ensemble de la compétition.

Art 13.2 - Epreuves et qualifications

EPREUVES	TAILLE MAXI DES EQUIDES	AGE MAXI DES CAVALIERS
Poney A	A	12 ans
Poney 3/2/1/Elite	B/C/D	18 ans
Club 3/2/1/Elite	E/F	Libre

Les poneys A peuvent participer aux épreuves Poney A ou Poney quand elles sont réservées aux B.
Les épreuves peuvent être réservées à une catégorie de cavaliers. Dans ce cas, la catégorie de l'équipe est déterminée par le cavalier le plus âgé composant l'équipe et par la taille de l'équidé le plus grand.

***Exemple 1** : si le cavalier le plus âgé a 17 ans et que le poney le plus grand est un poney C : Epreuve Poney Junior.*
***Exemple 2** : si le cavalier le plus âgé a 10 ans et que le poney le plus grand est un poney B : Epreuve Poney Minime.*
***Exemple 3** : si le cavalier le plus âgé a 35 ans et/ou l'équidé le plus grand est un E : Epreuve Club*

La coupe Cross est une épreuve qui se dispute par équipes de 3 ou 4 couples. Un cavalier et/ou un équidé de réserve peuvent être engagés.
Hormis l'équidé de réserve, un équidé supplémentaire peut être utilisé pour la voltige. Dans ce cas, l'équidé en question ne peut être utilisé que pour la voltige.

Tenue et Harnachement

Se référer aux Dispositions Générales ou Spécifiques par discipline relatives à la tenue des concurrents et au harnachement des poneys / chevaux des épreuves Club et Poney.

Art 13.3 - Normes Techniques

A - Normes pour le fond

Epreuves	A1	A Elite	Poney 3	Poney 2 Club 3	Poney 1 Club 2 Club E2	Poney Elite Club E1 Club 1	As Poney 2 Club E Elite Club Elite	As Poney 1
Distance en mètres	**400 à 500**	**400 à 600**	**400 à 500**	**400 à 600**	**500 à 700**	**500 à 800**	**700 à 1000**	**800 à 1200**
Vitesse m/min	**230**	**250**	**300**	**300**	**350**	**380**	**380**	**420**
Nb d'obstacles	*8*	*8 à 10*	*6 à 8*	*8 à 10*	*8 à 12*	*10 à 12*	*Libre*	*Libre*
Nb d'efforts maxi	*8*	*12*	*8*	*10*	*14*	*16*	*18 enClub 22 enPoney*	*26*
Nb de combinaisons maxi	*0*	*2*	*0*	*0*	*2*	*2*	*Libre en Club/Poney*	*Libre*
Nb d'éléments composant une combinaison	*0*	*2*	*0*	*0*	*2*	*3*	*Libre*	*libre*
Hauteur maxi en cm	*40 à 50*	*40 à 50*	*50*	*60*	*70*	*80*	*90*	*100*
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus haut)	*50*	*50*	*50*	*70*	*80*	*90*	*100*	*120*
Largeur maximum en cm (obst volée au pt le plus bas)	*50*	*80*	*100*	*100*	*120*	*120*	*150*	*180*
Largeur maxi en cm du fossé	*50*	*50*	*100*	*100*	*100*	*120*	*150*	*250*
Contre bas en cm	*50*	*50*	*80*	*80*	*90*	*110*	*120*	*130*

B - Normes pour la reprise de dressage en équipe

Reprise imposée par équipe de 3 à 4 cavaliers.
Carrière de 40 x 20 m ou 60 x 20 m
Temps accordé : 3'30 maximum.
Le texte des reprises est disponible sur www.ffe.com / Disciplines équestres / CCE
Poney A : reprise CCE équipe Poney A1
Poney 3/2 : Equipe reprise CCE Poney 3/2
Epreuve Poney 1/Elite : Equipe reprise CCE Poney 1/ Elite
Epreuve Club 3/2/1 : Reprise Club 3, 2 & 1 Equipe
Epreuve Club Elite : reprise Club Elite Equipe

Art 13.4 - Déroulement des épreuves

L'ordre des tests est libre au choix de l'organisateur.

A - Derby Cross

Les couples d'une équipe prennent le départ sur le parcours de Derby cross, l'un après l'autre.
Pour qu'une équipe soit classée, il est nécessaire que trois cavaliers de cette équipe terminent leur parcours sans être éliminés.

B - Reprise de dressage en équipe

La reprise s'effectue collectivement en reprise.
Le résultat final est le total de points obtenu par l'équipe ramené à une note sur 40.

C - Epreuve optionnelle à choisir parmi les 3 suivantes

- **Voltige**

Enchaînement libre en musique et costumé en fonction du thème choisi.
L'équipe, composée de 3 ou 4 voltigeurs, présente un programme de son choix d'une durée maximale de 6 minutes.

Au moins 3 des voltigeurs de l'équipe devront présenter au minimum 2 figures au galop et plusieurs figures au pas. Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par une figure de transition à 2 voltigeurs au pas.
Seront appréciées par les juges, et selon le protocole disponible sur www.ffe.com :
- la diversité des figures, des directions et des positions sur le poney/cheval,
- la gestion de l'équidé et le respect de son bien être,
- l'expression artistique et la créativité.
Chaque équipe pourra bénéficier d'un bonus de maximum 5 points.

♦ **Equifun**

Résultat :
1 cavalier dans le temps ..... 2 points
2 cavaliers dans le temps ..... 3 points
3 cavaliers dans le temps ..... 4 points
Tenue des cavaliers et la présentation des équidés.....1 point
Total maximum de l'équipe :..... 5 points

♦ **Equifeel**

Chaque cavalier réalise deux tests à pied, dans les conditions suivantes :

- Casque obligatoire pour le cavalier,
- Poney/cheval tenu en licol avec une longe,
- Les tests sont effectués sans chronomètre, mais un temps maximum est imposé.

Notation :

- Chaque test est noté sur 10 points,
- Si le contrat est rempli dans le temps imparti, le cavalier obtient donc 10 points / test,
- Le score maximal par cavalier est donc de 20 points.

Pénalités :

- - 2 points par seconde de temps dépassé jusqu'à ce que le score soit à zéro,
- - 2 points par matériel déplacé ou renversé,
- - 2 points par contact entre le cavalier et son poney/cheval avec la main ou toute partie du corps et/ou le stick et/ou la longe.

Pas de d'attribution de point bonus.

Calcul du score d'équipe :

- Le score total de l'équipe est divisé : par 16 pour une équipe de 4 cavaliers ; par 12 pour une équipe de 3 cavaliers.
- Cette division permet de ramener le score final de l'équipe sur 5 points.

Se référer au règlement spécifique Equifeel pour le déroulé de chaque test.

Art 13.5 - Pénalités

A - DerbyCross

♦ Aides de complaisance, ne pas partir à son ordre ou horaire de passage sans autorisation du jury, entrée ou départ avant le signal du jury, défaut de tenue ou de harnachement, brutalité envers un poney / cheval, sont pénalisés de 10 points pour chaque infraction.
♦ Pénalisation en points pour le temps dépassé .....0,4 par seconde
♦ Temps inférieur de plus de 15 secondes au temps accordé .....1 point par seconde d'avance

- Double du temps accordé..... Elimination
- 1ère désobéissance .....20 points
- 2ème désobéissance au même obstacle.....40 points
- 3ème désobéissance au même obstacle..... Elimination
- 3 désobéissances sur l'ensemble du parcours..... Elimination
- Obstacle renversé..... 4 points
- Erreur de parcours non rectifiée..... Elimination
- Chute du cavalier ou du poney / cheval en tout point du parcours ..... Elimination
- 2ème tentative sur l'option rapide d'un obstacle avec alternative .....10 points
- Saut d'un obstacle à l'envers ..... Elimination
- Saut d'un obstacle déjà sauté ..... Elimination
- Aide de complaisance .....10 points
- Prendre délibérément le départ avant d'en avoir reçu l'ordre ou lancé au galop .....10 points
- Monte dangereuse.....10 points
- Cas grave de monte dangereuse avec rapport de l'Officiel confirmé par le jury ..... Elimination
- Allure spécifique non respectée .....10 points

Résultats de l'épreuve derbycross : les résultats (pénalités obstacles + pénalités temps) des 3 meilleurs cavaliers d'une équipe sont additionnés. Les équipes éliminées sont pénalisées de 50 points.

Le classement du Derby cross est converti en nombre de points selon le barème suivant : 1er=20pts, 2ème=16pts, 3ème=12pts, 4 ème=10pts, 5 ème=8pts, 6ème=6pts, 7ème=4pts, 8 ème=2pts, 9ème et suivant = 0pt.

B - Dressage

En cas de chute ou de sortie du rectangle d'un ou plusieurs cavaliers de l'équipe, une pénalité de 5 points par chute ou sortie de cavalier sera déduite de la note de la reprise de l'équipe.
S'il y a 2 Juges, c'est la moyenne des 2 notes qui sera retenue.

C - Epreuve optionnelle

La participation à cette troisième épreuve facultative peut apporter à l'équipe un bonus de 5 points maximum.

Art 13.6 - Classement

Le classement est établi après addition des points obtenus par les équipes sur les 3 tests : points du dressage + bonification de l'épreuve optionnelle (5 pts maximum) + points du Derbycross.
L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points est classée 1ère. En cas d'égalité de points, c'est le résultat du Derbycross qui départage les ex-æquo, puis le résultat du dressage.

XIV – EQUIATHLON

Art 14.1 - Orientation

L'Equiathlon est une épreuve de CCE qui se court uniquement par équipe.

Art 14.2 - Organisation

Les dispositions spécifiques et les normes techniques du CCE s'appliquent à cette discipline. Les équipes sont composées de 2 à 3 cavaliers et de 1 à 3 chevaux.
Chaque membre de l'équipe court 1 ou 2 tests différents.
Chaque test peut être couru par un cavalier et/ou un cheval différent.
Il est possible d'organiser un championnat départemental, des territoires ou régional en Equiathlon.

Art 14.3 – Epreuves et qualification

L'Equiathlon est une épreuve déclinable en Poney 2, Club 1, Club 2 et Amateur 4.

Si un cavalier est éliminé pour quelque raison que ce soit sur un test, l'équipe se verra attribuée un score de 1000 points de pénalité sur ce test. Ces points seront comptabilisés pour le classement de l'équipe.

Les tests de CSO et dressage ne rentrent pas en compte dans le nombre de participations autorisées.

Art 14.4 - Classement

Cf Règlement Spécifique CCE

ANNEXE 1

Schémas des obstacles de cross avec description des fautes

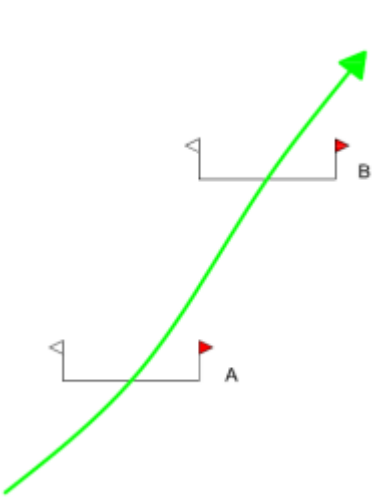

0 pénalité

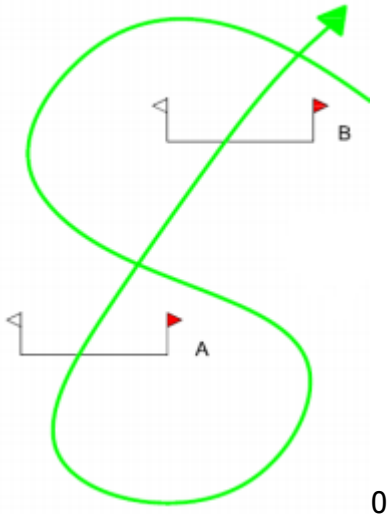

0 pénalité

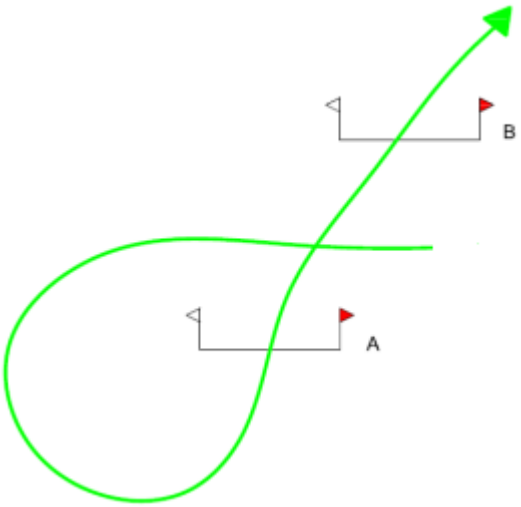

0 pénalité

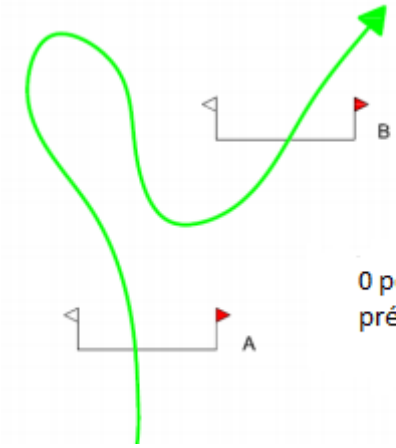

0 pénalité si pas présenté au B

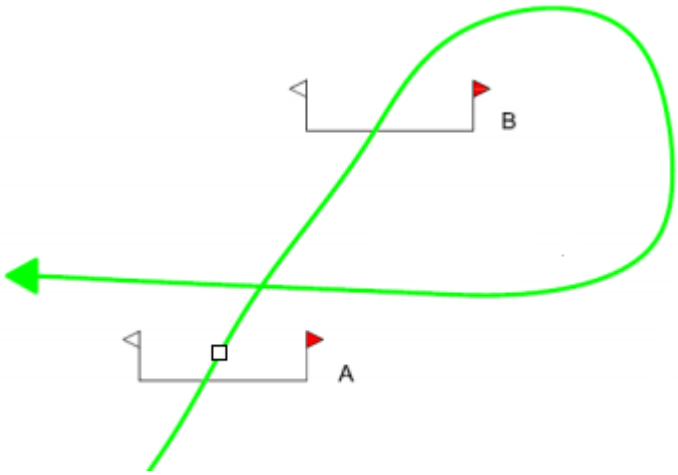
B
A

0 pénalité

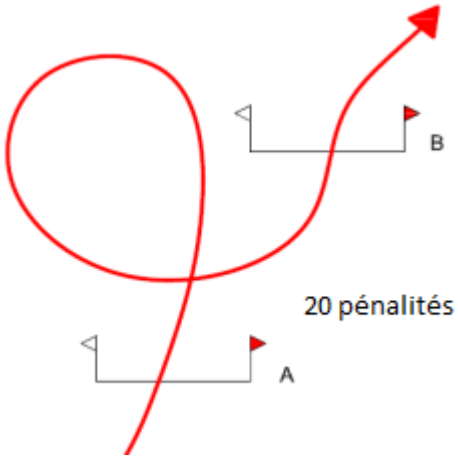
B
A
20 pénalités

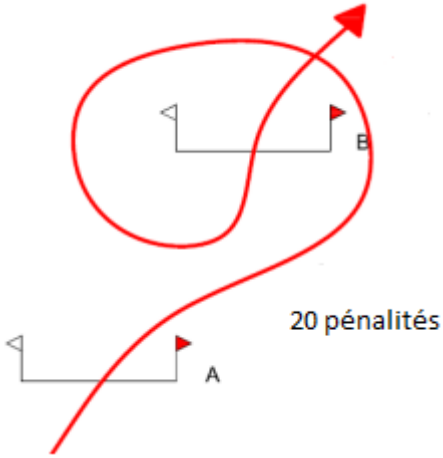
B
A
20 pénalités

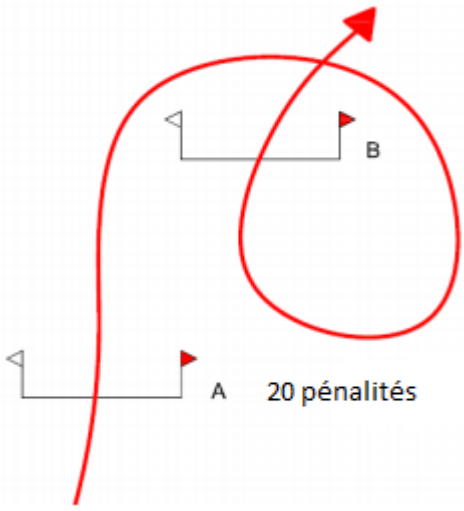
B
A
20 pénalités

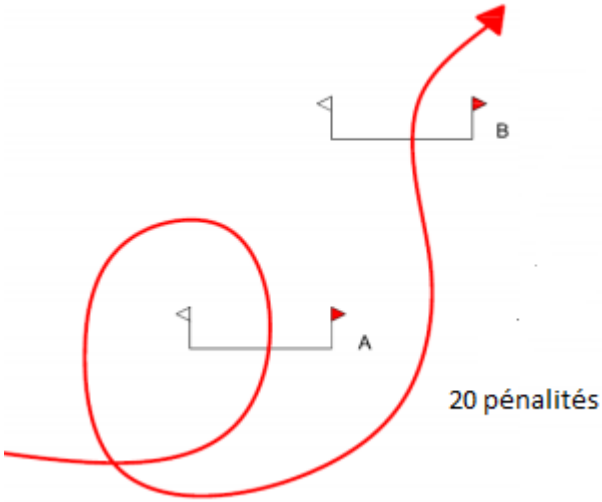
B
A
20 pénalités

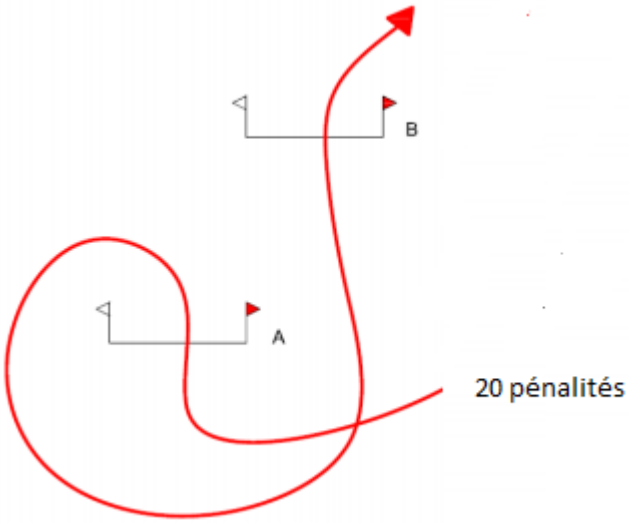
B
A
20 pénalités

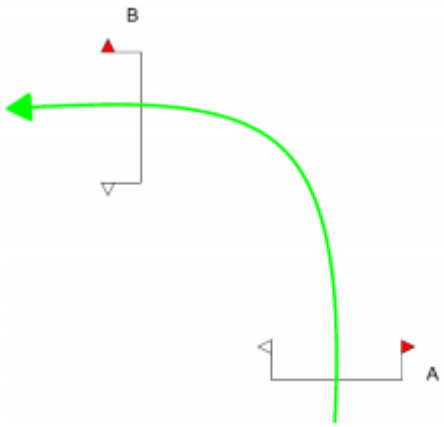
B
A

0 pénalité

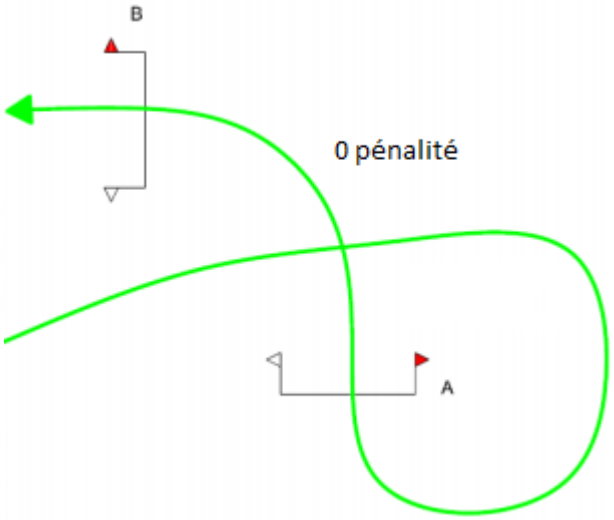
B
0 pénalité
A

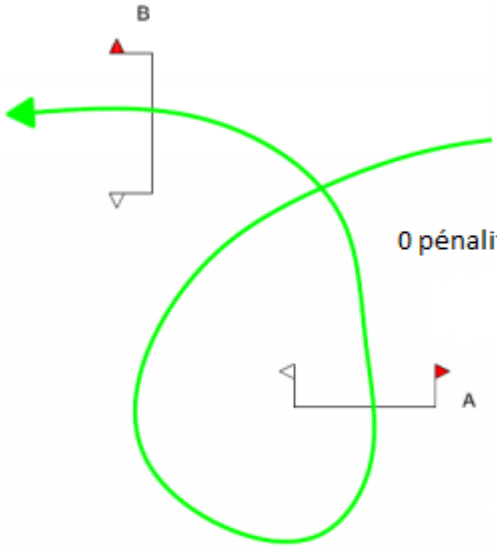
B
0 pénalité
A

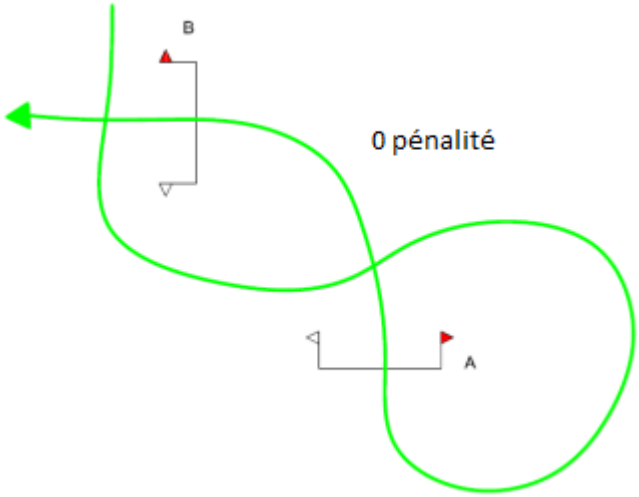
B
0 pénalité
A

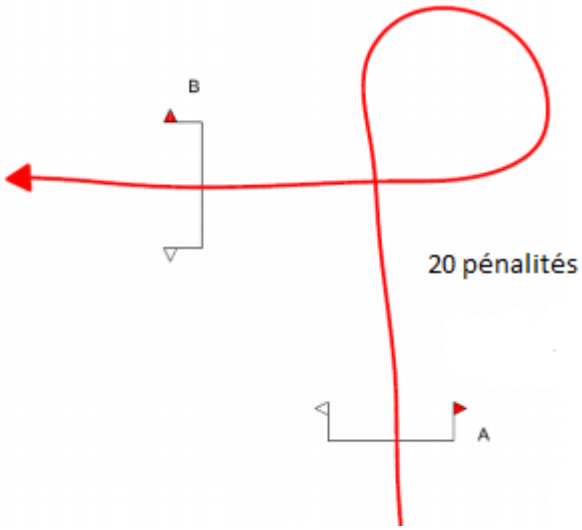
B
20 pénalités
A

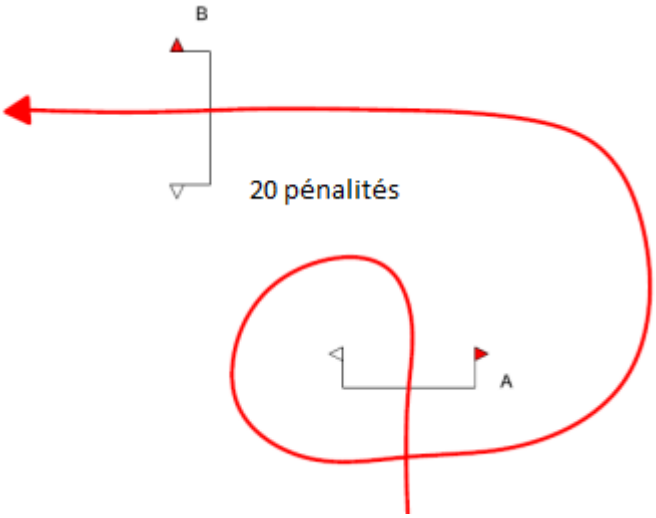
B
20 pénalités
A

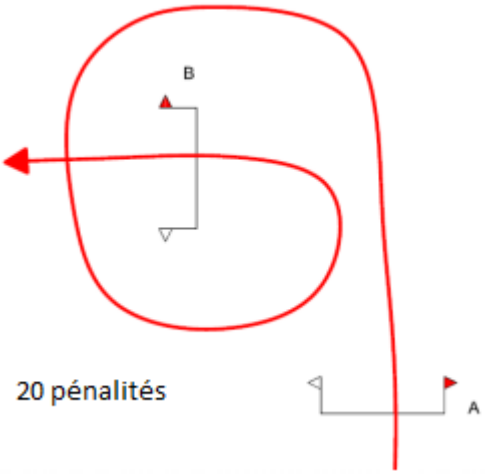
B
20 pénalités
A

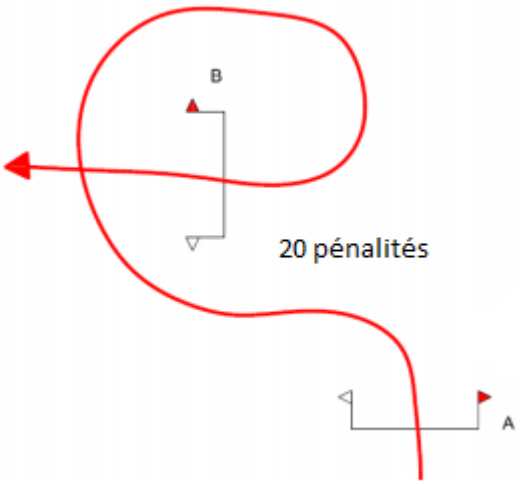
B
20 pénalités
A

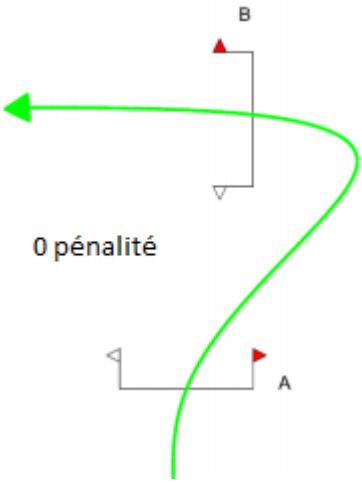
B
0 pénalité
A

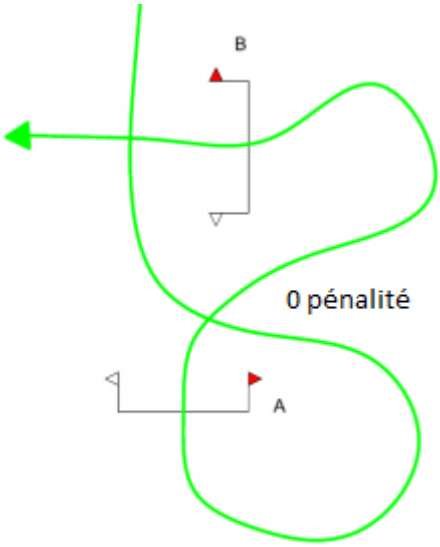
B
0 pénalité
A

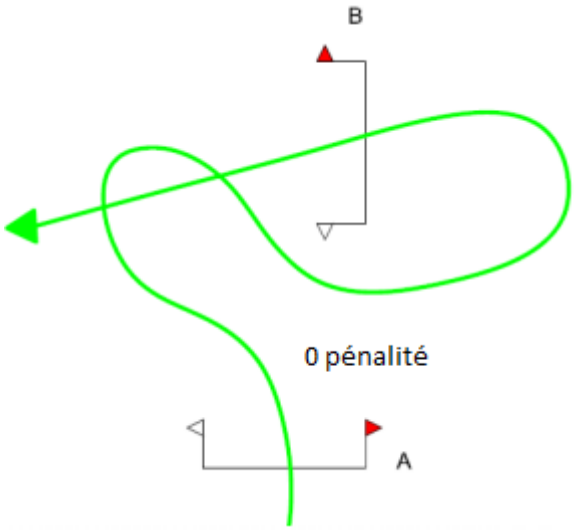
B
0 pénalité
A

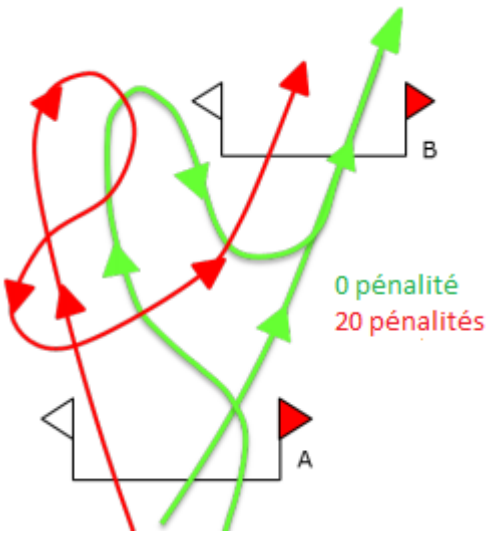
B
0 pénalité
20 pénalités
A

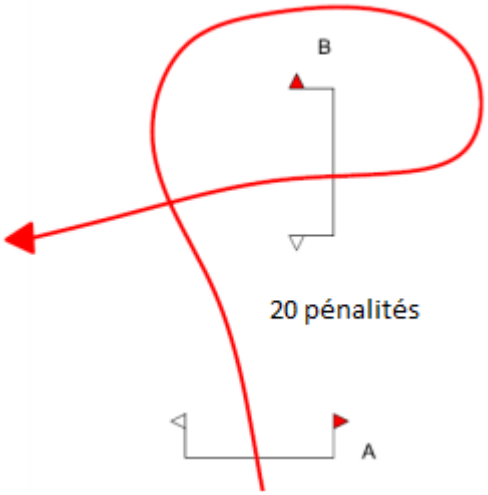
B
20 pénalités
A

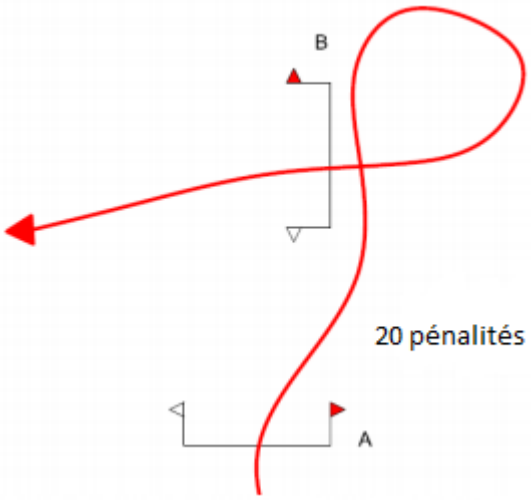
B
20 pénalités
A

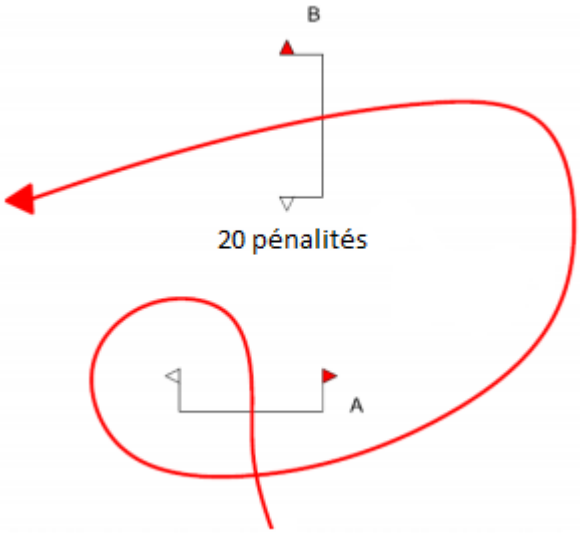
B
20 pénalités
A

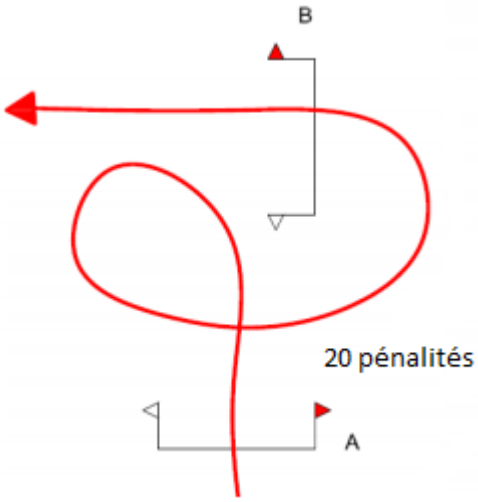
B
20 pénalités
A

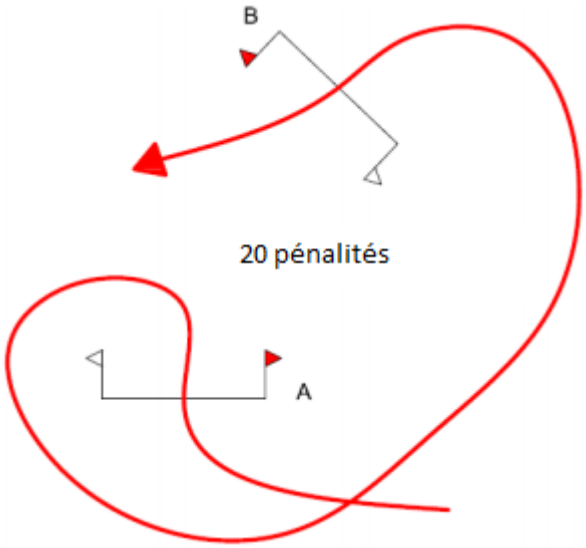
B
20 pénalités
A

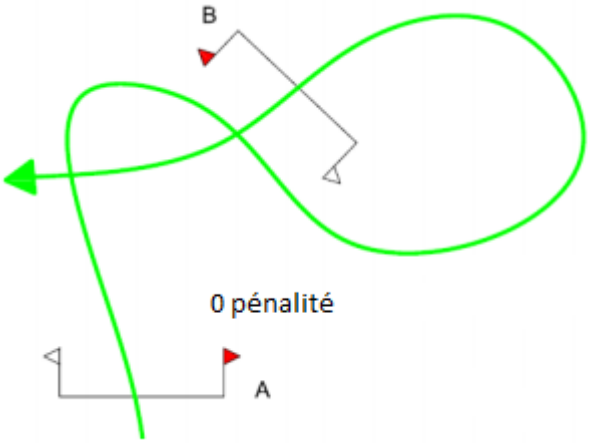
B
0 pénalité
A

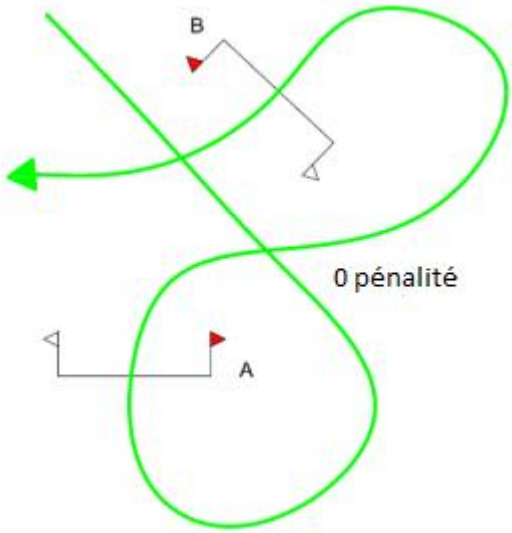
B
0 pénalité
A

ANNEXE 2

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
1	OUI	OUI	OUI
2	OUI	OUI	OUI
3	OUI	OUI	OUI
4 avec ou sans molette	OUI	OUI	OUI
5	OUI	OUI	OUI
6	OUI	OUI	OUI
7	OUI	OUI	OUI

Éperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
9.	OUI	OUI	OUI
10	OUI	OUI	OUI
11	OUI	OUI	OUI

Éperons autorisés dans le test de CSO uniquement :

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
12	NON	OUI	NON
13	NON	OUI	NON
14	NON	OUI	NON

Éperons interdits dans tous les tests :

Eperon	Autorisé Dressage	Autorisé CSO	Autorisé Cross
15	NON	NON	NON
16	NON	NON	NON
17	NON	NON	NON
18	NON	NON	NON